

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

30

1172

Montreux, le 3 octobre 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Voyages à la rencontre des civilisations p. 949



Photo Gisèle Ansorge, Etagnières (tous droits réservés).

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE	
Les instituts de formation de base	
Vaud	933
Genève	936
Neuchâtel	939
Jura	941
Jura bernois	945
Fribourg	948
EDITORIAL	
Des enseignants recalés	926
RUBRIQUE ROMANDE	
Comité Central	927
Amicale des statuts	927
Jeunesse et Economie	928
Ce qui se trouve	928
La chronique du groupe de réflexion	930
FIAI	930
Educateur et publicité	931
AEDE	931
VAUD	
SPV	934
Protection juridique	935
Notes de français	936
Université populaire	936
GENÈVE	
Conduite et application	937
Convocation	937
Essaimage	938
Chronique des livres	938
NEUCHÂTEL	
Comité central	940
SNPP	940
JURA	
Commission pédagogique	943
La réalité...	943
Caisse de pensions	943
Education physique	944
JURA BENOIS	
Centre de perfectionnement	947
AEPSJB	948
DIVERS	
Voyages	949
Radio éducative	950
COSMA	950
GRETI	951
Service de placements	951

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—;
étranger Fr. 55.—.

Editorial

Des instituteurs recalés !

En marge de l'émission « Tell quel » diffusée par la Télévision romande vendredi 19 septembre dernier, il nous paraît nécessaire de rappeler quelques principes défendus par notre association faîtière dans les domaines des libertés individuelles et de la sécurité de l'emploi. Notre propos en l'occurrence ne vise pas à porter un quelconque jugement sur les motifs politiques qui sont — ou ne sont pas — à l'origine de la non-réélection de quelques enseignants mais de replacer ces faits dans un contexte plus général.

La politique de la SPR en la matière est essentiellement basée sur les résolutions prises lors du 34^e Congrès. Nous mentionnerons notamment pour mémoire:

- « L'enseignant jouit des mêmes droits et est soumis aux mêmes devoirs que tout citoyen » (résolution n° 2).
- « Le respect des principes démocratiques régit les relations entre les enseignants et l'Etat. Les libertés politiques, celles d'établissement, d'opinions et d'expression doivent être garanties » (résolution n° 4).
- « L'enseignant a droit à sa vie privée sans qu'aucune pression ne soit exercée sur sa personne ou sa famille, ou sur l'autorité scolaire dont il dépend » (résolution n° 7).
- « Les nominations sont faites exclusivement sur la base des qualifications professionnelles. Le principe des nominations provisoires et les élections sont à abolir. La sécurité de l'emploi doit être assurée » (résolution n° 9).

De plus, l'assemblée des délégués du 4 juin 1977 votait deux textes en appui des luttes que menaient nos collègues suisses alémaniques confrontés à des atteintes répétées des libertés individuelles.

Enfin, la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE) adoptait en 1978 une résolution qu'elle défendait avec succès auprès des organisations internationales du travail et qui portait précisément sur la sauvegarde des droits civiques et politiques des enseignants.

Les faits relatés dans l'émission précitée ne sont donc pas isolés mais ils prennent une résonance particulière en Suisse romande au vu du climat politique de cette région de notre pays. Il convient également de souligner que ces licenciements sont encore aggravés par la pléthora qui sévit tant au Jura bernois que dans le canton du Jura.

Il ne saurait être question de faire de l'enseignant « une fonctionnaire à vie, envers et contre tout », mais il n'en reste pas moins vrai que le système des réélections — des élections — s'avère particulièrement dangereux pour les instituteurs qui, pour des raisons qui n'ont strictement rien à voir avec leurs responsabilités professionnelles, ne sont pas en conformité avec tout ou partie de la population.

En cela, un tel système est discutable et la SPR se doit de le dire dans le contexte de la défense du statut de ses membres et en accord avec les résolutions démocratiquement votées lors de son dernier Congrès.

F. Bourquin.

Comité central SPR

SESSION DES 12 ET 13 SEPTEMBRE 1980

Vendredi 12

Tour de table des sections

Valais: haute pression, ciel serein... Fribourg: la SPF acquiert peu à peu une nouvelle vitesse de croisière; la collaboration entre les diverses associations à but pédagogiques et syndicaux s'intensifie. Jura et Jura bernois: le(s) problème(s) des rélections des enseignants demeure «actuel».

Le Pays de Vaud bouillonne actuellement. Deux grands engagements de la SPV: une «nouvelle» politique salariale, la semaine de cinq jours (entre autres).

Neuchâtel n'a rien de spécial à annoncer. La rentrée est encore toute récente.

ont été assassinés, la plupart dans leur école, dans leur propre classe, sous les yeux de leurs élèves...

Donner la classe est un acte téméraire dans ce pays.

Ils attendent des collègues européens qu'ils se solidarisent à leur revendication en vue de faire cesser cette répression ignoble. Ils demandent que nous écrivions à leur gouvernement, aux deux ministères de l'Education et de la Défense. Des récoltes de dons individuels seront organisées. La CMOPE garantit l'acheminement de ces dons vers le Salvador.

«L'Educateur» publierà un document rédigé par nos collègues américains.

L'audition de ces témoignages «incroyables» impressionne beaucoup le CC.

J.-P. Buri.

Samedi 13

Budget 1981

Sur rapport du trésorier et après une longue discussion, le Comité central SPR décide de proposer à la prochaine assemblée des délégués une simple indexation des budgets SPR et «Educateur» pour 1981. Il proposera au législatif une augmentation globale de Fr. 4.—.

Divers

L'exécutif SPR accepte le principe d'échanges entre enseignants tunisiens et suisses, organisés par les deux associations professionnelles respectives.

Ces échanges auront lieu en été 1981. Les collègues intéressés peuvent se manifester auprès du président SPR pour plus amples renseignements.

Nanti d'un recours de notre collègue Suzanne Ogay suite au refus de parution d'un article traitant de l'OMEP (Organisation mondiale de l'enseignement de la petite enfance), le Comité central confirme sa décision du 26 janvier 1980. Il reste cependant ouvert à une éventuelle prise de contact avec les responsables suisses de cette organisation pour autant qu'ils le souhaitent.

FB.

Amicale de la commission des statuts de la SPR

Le dimanche 31 août 1980, les délégués de six cantons romands accompagnés (quasi tous!) de leur épouse se retrouvaient pour la sixième année consécutive, en pure et simple amitié.

Cette commission a été créée en 1972. Elle n'est pas permanente mais l'amitié qui s'est peu à peu créée entre ses divers membres a permis cette rencontre annuelle.

Dès 1975, où la rencontre eut lieu en Valais, chaque canton romand a reçu cette cohorte toujours heureuse de se rencontrer pour discuter aussi d'autre chose que de... statuts de la SPR.

Même si cette tâche est peut-être l'une des plus importantes pour toute association.

Le premier «cycle» romand s'achevait en Gruyère. Par hasard, nous avons passé au Pâquier (!) en faisant un passage sur la colline fortifiée pour opérer un repli... gastronomique vers Vuadens, domicile de notre président Barbey.

Ce dimanche, apothéose de ce premier cycle, voyait notre président romand accompagné de son épouse prendre part à notre agape. Il faut reconnaître qu'il pourrait fort bien être reçu membre d'honneur de notre commission des statuts, voire membre auditeur-conseiller!

La commission ne siège pas régulièrement mais répond présent chaque fois qu'un petit pas se fait dans notre SPR si... helvétique à certains égards.

1980 + 1 nous verra reprendre le chemin du Valais. La date est déjà fixée.

Le délégué NE,
J.-P. Buri.

Pour une annonce

dans l'«Educateur»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Jeunesse et Economie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Catalogue de documentation économique à l'intention du corps enseignant romand

Les enseignants désireux d'utiliser une documentation économique et sociale afin d'actualiser leur enseignement ont parfois des difficultés à recenser tout le matériel disponible. La société « Jeunesse et Economie » a édité à leur intention un nouveau catalogue de documentation comprenant des indications détaillées sur plus d'une centaine de brochures, plaquettes et dossiers pédagogiques, mais également des films et jeux économiques.

Les publications recensées sont éditées par des entreprises ou associations socio-professionnelles et répondent en particulier aux critères suivants :

- intérêt de la démarche pédagogique,
- vulgarisation de l'information,

- nombre d'exemplaires suffisants pour être commandés (la majorité des publications sont gratuites),
- représentativité des branches ou entreprises.

Le catalogue de documentation économique peut être commandé à la Société « Jeunesse et Economie », case postale 179, 1211 Genève 26, au prix de Fr. 10.— l'exemplaire.

Les activités du commerce et des services vues par les jeunes

La sixième édition du désormais traditionnel concours organisé par la Société « Jeunesse et Economie » vient d'être lancée. Son thème « La Suisse sur le chemin du tertiaire » constitue en fait une suite aux deux éditions précédentes traitant toutes deux de l'homme dans un environnement socio-économique en pleine mutation :

l'homme et la machine, l'homme et son environnement naturel et aujourd'hui l'homme dans une société utilisant plus de 50% de ses forces actives dans les prestations de services.

Les élèves de tous les établissements scolaires et professionnels, âgés de 10 à 18 ans, sont invités à présenter un travail dont la forme est laissée au libre choix des participants : composition, étude, reportage sur cassettes ou sur bandes, diapositives, présentation de petits films. Ils pourront participer soit individuellement, soit en groupe ou par classe.

Des prix d'une valeur de plus de 10 000 francs, offerts par des institutions privées et publiques, permettront de récompenser les meilleures recherches.

- Délai d'inscription : 31 mars 1981.
- Remise des travaux : 31 mai 1981.

Le dossier complet consacré à ce sixième concours sera publié dans nos colonnes, dans notre édition du mois de novembre. Dans l'intervalle, les intéressés peuvent s'adresser pour tous renseignements complémentaires à la Société « Jeunesse et Economie », case postale 179, 1211 Genève 26

Ce qui se trouve...

Dans le numéro 224, juin 1980, de « L'Opinion libérale », organe du Parti libéral genevois, on pouvait lire :

INSTRUCTION PUBLIQUE

Ce qui se trame

Première et fondamentale étape des réformes scolaires genevoises, le Cycle d'orientation (CO), qui recouvre les degrés 7 à 9 (12 à 15 ans), est le résultat d'études menées dans les années 50 sous la présidence d'un chef du Département de l'instruction publique (DIP) radical.

Introduite progressivement dès 1962, au début de l'ère Chavanne, approuvée à l'unanimité en 1964 par le Grand Conseil, elle offre un ensemble d'avantages indéniables : dissémination, en fonction des zones d'habitat, d'unités (aujourd'hui 17) de 700 élèves, cohabitation des diverses sections (latine, scientifique, moderne, générale, pratique), passerelles et appuis permettant les transferts de section et limitant les « doublages ».

Un élément est alors rapidement apparu : certaines pédagogies, appuyées par l'UNESCO, qui préconisaient dès le lendemain de la guerre des réformes tendant à l'école globale ont trouvé chez les socialistes genevois un écho des plus favorables. Une coalition où se rejoignaient le chef du DIP, le directeur général du CO, les députés socialistes, la Fédération d'associations

des maîtres du CO (FAM-CO), la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FAPSE) de l'Université et l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) a déclenché et poursuit actuellement une entreprise systématique de « récupération ».

L'expérience genevoise du CO est en train de faire école dans d'autres cantons, et nous leur souhaitons d'observer et d'analyser finement l'évolution genevoise, car elle est riche en enseignements pour ceux — nous en sommes — qui ne se laissent pas abuser.

Nous rappellerons maintenant que le Conseil suisse de la science, en 1975, a pris position contre l'école globale et que la conférence des directeurs cantonaux de DIP s'y est également opposée en 1976, parce que :

a) trop chère et b) les doués et les faibles n'y trouvent pas leur compte. Si les libéraux genevois affirment aujourd'hui une position critique très ferme ce n'est donc nullement pour se distancer de la politique des directeurs cantonaux de l'instruction publique, politique qui est d'ailleurs le résultat d'un consensus démocratique, c'est parce que nous nous préoccupons d'une certaine évolution qui prend son essor en Suisse romande et au Tessin.

Notre démarche ne vise également en aucune façon à contrarier la politique éducative élaborée au niveau fédéral, sous l'égide du Département de l'intérieur; elle nous paraît au contraire très judicieuse.

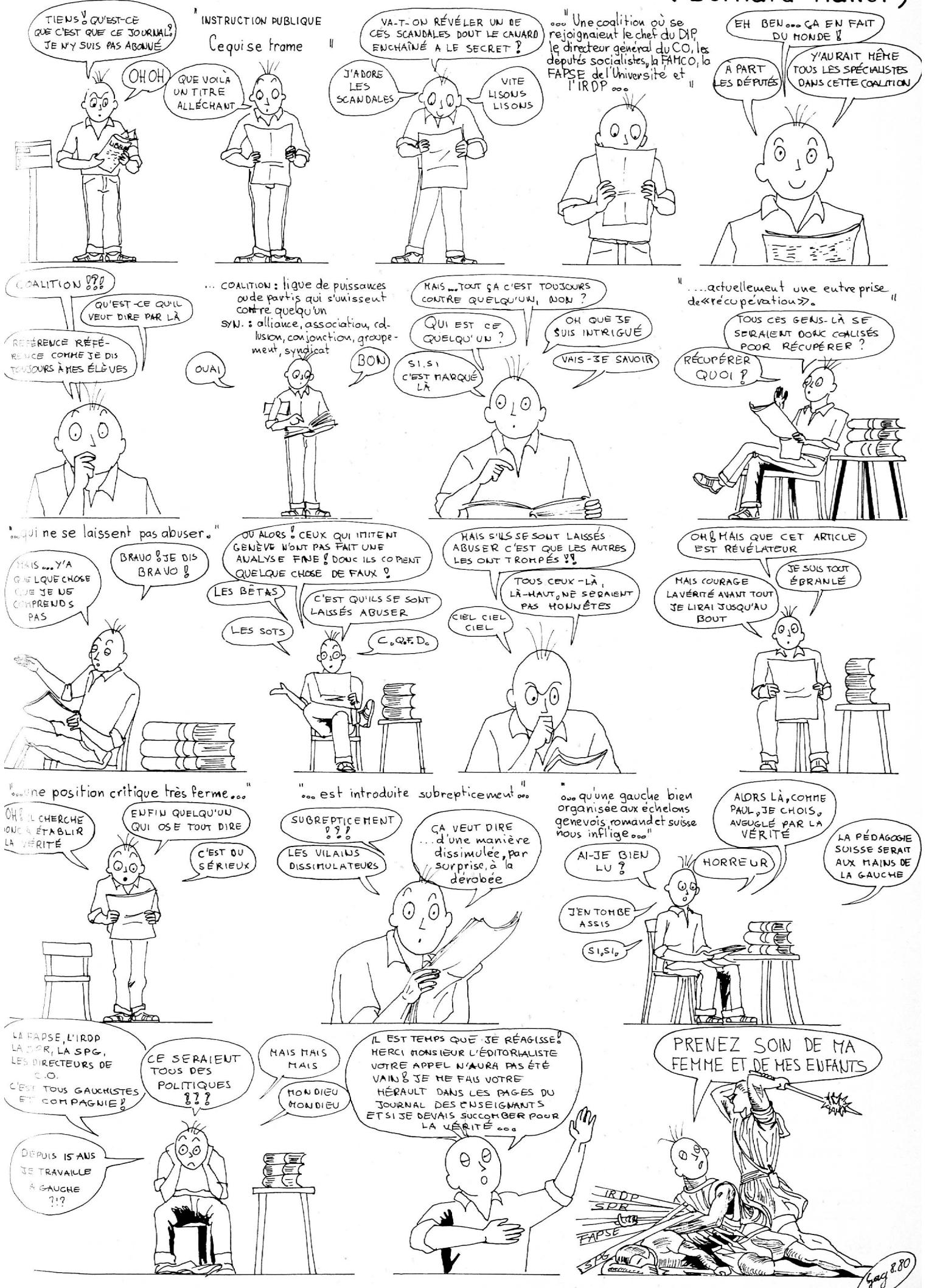
En résumé, nous constatons avec inquiétude que, en dépit des avis de 1975 et 1976, l'Ecole globale est introduite subrepticement à Genève, avec la FAPSE comme levier, et que la propagation se dessine en première ligne vers le Jura et le Tessin, qui envoient leurs enseignants en formation à la FAPSE!

Nous constatons avec la même inquiétude que l'IRDP (à Neuchâtel) sort régulièrement, en général avec l'appui des syndicats (Société pédagogique romande, etc.) des méthodes globales qui préparent le terrain pour des modifications ultérieures de structures. Et ces modifications de structures, qui tendent à changer notre société (et selon quels modèles!), elles passeront sans n'y a pas prise de conscience de la majorité que forme l'Entente genevoise. Il est en effet plus que temps de faire face de façon coordonnée aux difficiles épreuves politiques et pédagogiques qu'une gauche bien organisée aux échelons genevois, romand et suisse nous inflige.

Claude Ferrero.

Nous laissons à l'auteur, ancien député, la responsabilité de ces lignes et passons la parole ou plutôt le crayon à Gag, le naïf (?) .

par Gag "ET LES ECAILLES CHURENT HORS DE MES OCULAIRES"
(Bernard Haller)



«I can't give you anything but love»

Un ami mélomane et parfait connaisseur m'a copié sur une cassette quelques chansons interprétées par Sarah Vaughan. Une voix que je ne connaissais pas encore, légèrement voilée, guttural dans les tons bas, extraordinairement douce lorsque la douceur est requise.

J'écoute Sarah Vaughan sur le chemin du travail, dans ma voiture, et la mélancolie qui caractérise ce petit concert matinal ou crépusculaire, cette mélancolie qui sourd aussi bien du sens des paroles que de la pâte sonore, blue and sentimental, cette mélancolie est bien dans la tonalité de celle que j'éprouve, chaque année davantage, durant les semaines où les ardeurs de la reprise se mêlent au regret des vacances.

Le temps, de nouveau, nous est mesuré; et cela fait toute la différence, et de cela vient tout le mal. J'ai toujours eu des vacances actives, craignant par-dessus tout l'ennui de ne rien faire. Mais il est décevant de retrouver un univers où l'on n'a plus le temps de rien, où tout devient urgent, où l'on ne travaille plus mais où l'on bâcle.

Et puis, dans ces conditions, comment prendrait-on le temps de s'aimer? «I can't give you anything but love», chante Sarah Vaughan. Quelle ironie dans ces quelques mots, ironie du sort veux-je dire. Comme si l'amour était la chose au monde la plus répandue! L'amour n'est rien d'autre que du temps que l'on donne; et lorsqu'on n'a plus de temps ni pour soi ni pour les autres, comment trouverait-on le temps d'aimer, je veux dire au sens large du terme, se parler, tenter de se comprendre, ne pas se limiter à des relations strictement professionnelles, respecter l'unité des personnes, qui sont de chair, de sang, de joie et de souffrance et non pas seulement ces façades que l'on nomme collaborateurs, collègues, subalternes ou supérieurs hiérarchiques.

Une solution devrait être trouvée qui nous permette de renaître.

Michel Tournier, dont on connaît la finesse épicerienne, nous en propose une dans un petit essai qu'il intitule «Une question de cœur». Il s'agit d'un art de vivre qu'il pratique lui-même depuis toujours, qu'il considère comme un privilège rare mais qu'il aimera partager avec l'humanité entière.

Fasciné par le cœur et son économie, l'écrivain voudrait s'emparer, pour le compte des hommes, du secret de ce muscle qui ne prend jamais de vacances mais se repose pendant la fraction de seconde qui sépare deux battements. «Son repos, son sommeil, ses vacances sont pulvérisés et intimément mêlés à son activité.»

Il est intéressant de relever que la thèse de Michel Tournier nous est donnée en lecture en une période où les biologistes commencent à faire connaître les résultats de certaines recherches sur les rythmes de nos vies. Je fais le pari que les recherches des savants et l'intuition du poète aboutiront aux mêmes recommandations. Mais saurons-nous les entendre?

«Supposons, nous dit Michel Tournier, que les dépenses énormes consacrées aux déplacements de plaisir — y compris les frais provoqués par les accidents de la route — soient investis dans l'embellissement des villes et des campagnes, dans l'aménagement du travail, dans la recherche d'une vie plus harmonieuse. Supposons que le charme et la beauté du temps de vacances soient injectés en quelque sorte dans le temps de la vie ordinaire. Alors la question de la fatigue et du repos serait résolue par ce que j'appelle la «solution du cœur». Jamais de vacances, ou, si l'on préfère, des vacances perpétuelles. La vraie vie, le vrai bonheur...»

L'écrivain admet qu'il s'agit là d'une hypothèse dont la réalisation prendra du temps. Sans doute n'a-t-il pas été sans songer, en mettant le point final à son essai, aux résistances qu'il faudrait vaincre pour recréer l'Eden. Ne tenons-nous pas, tous, à ce que le travail demeure une malédiction jusqu'à la fin des temps? Notre comportement, en tout cas, ne témoigne d'aucune intention de changer la vie.

Ce que Michel Tournier a sans doute oublié de dire, c'est que pour adopter la solution du cœur en matière de rythme de vie, il faut, précisément, avoir du cœur. Assez pour être autorisé à dire, en toute sincérité, «I can't give you anything but love».

M. M.

Résolutions du Congrès d'Abidjan, 14-17 juillet 1980

«INTERVENTION DE L'INSTITUTEUR DANS LE PROCESSUS DE L'ÉDUCATION PERMANENTE»

Les délégués au Congrès de la FIAI réunis à Abidjan du 14 au 17 juillet 1980,

1. Réaffirment leur volonté de susciter une réelle éducation permanente et de mettre tout en œuvre pour sa réalisation au bénéfice de tout adulte qui en exprime le désir,

2. Estiment :

2.1. que la fonction d'instituteur le prédispose à jouer un rôle primordial dans le processus de l'éducation permanente,

2.2. que tout système éducatif doit susciter le besoin d'éducation permanente.

3. Constatent que les conditions optimales pour réaliser cette volonté sont loin d'être remplies, notamment :

3.1. par le fait que l'éducation permanente reste un phénomène marginal,

3.2. par le fait que l'éducation permanente est trop souvent récupérée par les employeurs qui ne voient en elle qu'un recyclage de leurs employés et ouvriers,

3.3. par le fait que les moyens financiers mis en œuvre ne permettent pas la réalisation des buts poursuivis par les organisations d'enseignants.

4. Demandent :

4.1. une meilleure formation spécifique initiale et continue de l'instituteur, le préparant à intervenir plus efficacement au niveau de l'éducation permanente,

4.2. que cette formation par son niveau et ses contenus permette à l'instituteur d'être facteur de dynamisation et de sensibilisation à l'éducation permanente,

4.3. la possibilité, pour celui qui en exprime le désir, de bénéficier d'une formation continuée rémunérée, prise sur le temps de service, en particulier sous la forme d'une année sabbatique,

4.4. la participation à la définition des besoins d'éducation permanente et au contrôle des politiques nationales en la matière afin que chaque adulte se sente concerné,

4.5. la création de postes budgétaires, de locaux, d'équipements, répondant aux exigences de l'éducation permanente,

4.6. que l'instituteur puisse intervenir

volontairement dans l'éducation permanente dans le cadre de son service normal,

4.7. que l'instituteur soit consulté pour la détermination des politiques d'éducation permanente et qu'il participe au contrôle de leur application.

«ÉDUCATION L'ENVIRONNEMENT»

Les délégués au Congrès de la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI) réunis à Abidjan les 14, 15, 16 et 17 juillet 1980,

1. Constatent :

- que l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, souvent faite au mépris de l'intérêt collectif, la pollution, conduisent à la rupture des équilibres des écosystèmes, nous font courir de grands risques et menacent la paix;
- qu'un développement inadapté aux réalités humaines entraîne la perte de l'identité culturelle et la destruction du patrimoine commun.

2. Considèrent que l'éducation à l'environnement, dimension fondamentale de l'éducation permanente, est un moyen nécessaire et efficace de remédier à cette situation.

3. Affirment :

- la nécessité de lutter prioritairement contre l'analphabétisme;
- la nécessité de prendre en compte une véritable éducation à l'environnement à tous les âges de la vie. Cette éducation doit être fondée sur une formation scientifique. Elle doit avoir un caractère global et interdisciplinaire faisant une large place aux dimensions artistique et culturelle. Elle vise à développer des connaissances, des aptitudes et des attitudes de responsabilité et d'initiative. Elle vise aussi à faire prendre conscience de l'interdépendance de l'homme et des autres éléments du milieu.

4. Demandent :

- que soit reconnu le rôle majeur des instituteurs dans cette éducation à l'environnement, leur participation à l'éducation des adultes devant être basée sur le volontariat, sans imposer une charge de travail supplémentaire;
- que soit prise en compte cette dimension dans leurs formations initiale et continue.

5. Demandent aussi la participation des instituteurs à la détermination des objectifs et revendiquent des moyens suffisants pour les atteindre pleinement.

L'«Educateur» et la publicité

Dans quelques numéros qui ont précédé les vacances d'été, nous avons sollicité nos lecteurs pour connaître leur avis à propos de la publicité qui paraissait dans notre journal. Nous remercions tous les collègues qui ont pris la peine de répondre à notre questionnaire.

Nous vous donnons ci-dessous les éléments essentiels du dépouillement entrepris sur la base des réponses qui nous sont parvenues.

F.B.

Participation 3,6 %

Il ressort que la publicité est appréciée dans certains domaines tels que :

- Livres nouveaux : 90 % des réponses
- Courses d'école : 71 % des réponses
- Mat. didactique : 59 % des réponses
- Travaux manuels : 59 % des réponses
- Musique : 46 % des réponses
- Voyages, vacances : 46 % des réponses

Aux questions :

1. Que pensez-vous de la publicité faite dans votre journal ?

Une majorité de réponses «utile, nécessaire, correcte, etc.
Quelques négatives.

2. Vous rend-elle quelquefois service ?

Une majorité de réponses affirmatives.
Quelques négatives.

Quelques suggestions à retenir :

- Calendrier des événements culturels en Suisse romande : musées, expositions temporaires, théâtres, etc.
- Echanges de logements, publications diverses des enseignants romands.
- Jeux, matériel, livres pour classes enfantines.
- Créer une bourse.
- Programme radio-TV éducative.
- Un ou deux numéros par an réservés à un thème justifiant une grande publicité ex. sorties scolaires, ACM, etc.

ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ENSEIGNANTS

Qu'est-ce que l'AEDE?

APERÇU HISTORIQUE DE L'AEDE

Origine

Devant les difficultés que rencontre dans les années 1955-1956 l'idée européenne, un groupe d'enseignants belges, français, italiens, réunis à l'occasion d'un stage organisé par le Centre international de formation européenne (CIFE) au château de la Brévière (Pâques 1956), a jeté les bases d'une association d'enseignants s'attachant à la défense de l'idéal européen.

Le 18 juillet 1956, l'association était officiellement créée à Paris à l'occasion du Congrès de fondation qui se réunit au Lycée Saint-Louis.

12 sections membres

La création de l'AEDE répondait à une nécessité. Elle connut un essor étonnant.

Dès 1957, on trouve des sections en Belgique, en France, en Italie, au Grand-Duché de Luxembourg. En 1958, l'Allemagne, la Suisse constituent officiellement leur section nationale. L'Autriche s'y associe en 1959, en 1961 l'Irlande, et en 1962, la Grande-Bretagne. Les sections grecque et danoise sont constituées en 1964.

Un Centre d'éducation européenne

En 1974, la Journée européenne des éco-

les, la Campagne d'éducation civique européenne et l'AEDE unissent leurs efforts et créent le Centre d'éducation européenne, association sans but lucratif de droit belge, dont le siège est à Bruxelles.

STATUT INTERNATIONAL

L'Association européenne des enseignants est une association de fait, reconnue et subventionnée par la Commission des communautés et les gouvernements nationaux. Elle dispose du statut consultatif des organisations non gouvernementales (ONG) auprès du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO.

OBJECTIFS

Les objectifs essentiels sont définis dans les articles 1 et 2 des statuts :

Art. 1. — L'Association européenne des enseignants se propose de grouper tous les enseignants désireux de collaborer à la création d'une Fédération européenne. Ses membres sont répartis en sections nationales.

Art. 2. — Les buts de l'association sont :

- approfondir chez les enseignants la connaissance des problèmes européens et celle des voies et méthodes qui sont de nature à permettre la réalisation rapide d'une fédération européenne;
- travailler par tous les moyens appropriés à mieux faire connaître les caractères fondamentaux communs de la civilisation européenne, et à en assurer la défense;
- développer les mêmes connaissances chez les élèves et dans tous les milieux où l'influence des enseignants peut s'exercer;
- soutenir toute initiative valable dans les directions précitées.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Travaux et études de pionniers :

- Guide européen de l'enseignement;
- Guide européen de l'éducation civique;
- Charte européenne de l'éducation;
- La pédagogie de participation;
- Documents pour l'enseignement de la littérature dans une perspective européenne :
 - Les idéaux pédagogiques;
 - La philosophie des lumières dans sa dimension européenne;
 - Le romantisme européen.

(Parus dans la collection « Nouveaux classiques Larousse ».)

Contribution aux travaux du Centre d'éducation européenne,
en vue de l'introduction de la dimension européenne dans :

- l'enseignement des langues;
- l'enseignement primaire;
- la formation politique et sociale;
- l'enseignement des sciences;
- l'enseignement artistique.

Congrès européens

Fondation Alfred Biedermann

ACTIVITÉS

Les congrès et les comités européens débattent des différents problèmes de gestion, d'organisation et de programmes ; ils mettent en place des commissions de travail et des cercles d'études et de recherche ; ils analysent les résultats des travaux.

Le Comité européen agit par son bureau exécutif qui assure la gestion du patrimoine et l'action journalière.

Les sections disposent de leur propre organisation et, en dehors des actions projetées au programme général, prévoient et organisent des activités spécifiques dans les domaines de l'information, de l'étude et de la recherche en matière d'introduction de la dimension européenne dans les programmes d'enseignement.

Un programme commun est défini chaque année, en liaison avec le Centre d'éducation européenne, et confié aux divers sections qui ont pour mission de mettre à l'étude les thèmes proposés, au cours de séminaires, rencontres, etc. Les divers rapports qui y font suite, permettent l'élaboration de documents de synthèses dont les conclusions devraient contribuer à la mise en place d'une politique européenne de l'éducation.

Parmi les sujets importants traités récemment, on peut citer :

- la pédagogie de participation;
- les échanges pédagogiques et scolaires;
- la responsabilité civile et morale des enseignants;
- la scolarisation des enfants des travailleurs migrants;
- l'enseignement de la littérature et des langues.

En outre, certaines sections nationales publient régulièrement un bulletin d'information :

- Europäische Erziehung (Allemagne)
- Enseignants d'Europe (Belgique E.L.)
- AEDE — EVOP (Belgique E.O.)
- Education Européenne (France)
- EAT Newsletter and The European

- Teacher (Grande-Bretagne)
- The European Teacher (Irlande)
- Scuola d'Europa (Italie)
- L'Ecole suisse et l'Europe (Suisse).

L'AEDE collabore également à l'élaboration et à la diffusion de « Documents pour l'enseignement » édité par le Centre d'éducation européenne.

CE QU'OFFRE L'AEDE

Des rencontres internationales qui familiarisent les enseignants avec :

- les institutions européennes existantes;
- les méthodes d'enseignement dans les autres pays d'Europe;
- les expériences en cours dans les « écoles européennes », etc.

Des stages spécialisés, sur des sujets tels que :

- les méthodes modernes d'enseignement des langues vivantes;
- l'éducation civique européenne;
- la responsabilité des enseignants, etc.

Des documents relatifs aux institutions européennes, aux questions économiques, sociales, culturelles qui se rattachent à l'enseignement de l'histoire et de la géographie, de la littérature, des langues vivantes, de l'économie et d'éducation politique et sociale :

- « Documents pour l'enseignement — Civisme européen »
- « Education for Europe, a handbook for teachers »
- Bulletins propres aux sections nationales.

Des relations personnelles, familiales et professionnelles dans tous les pays d'Europe.

La section suisse organise chaque année une journée d'étude :

- la télévision à l'école en Europe;
- les entreprises suisses face à la Communauté européenne;
- l'informatique en Europe;
- etc.

Cette année cette journée aura lieu à Lausanne le 15 novembre, sur le thème de l'harmonisation des systèmes scolaires en Europe.

Adresse du secrétariat suisse :

Monsieur Jean-Pierre Thiébaud
La Riollaz 5
1530 PAYERNE.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Institut de formation de base

Transition

Pendant des années, le canton de Vaud a connu deux filières conduisant à deux mêmes brevets pour enseigner soit aux classes primaires, soit aux enfantines : Ecole normale de 4 ans accessible dès la fin de la scolarité obligatoire, classes de formation pédagogique d'une durée de 2 ans ouvertes au terme d'études gymnasiales complètes. 1980 a vu l'ultime remise de brevets décernés par les écoles normales ; 1981 et 1982 connaîtront uniquement les derniers impétrants issus des classes de formation pédagogique. Dès 1983, sortiront des maîtres et maîtresses formés dans la NOUVELLE école normale, dite EN 81, année où elle recevra ses premiers élèves.

Structures de l'EN 81

A l'admission, les étudiants, âgés au plus de 25 ans dans l'année, doivent être de nationalité suisse et domiciliés sur sol vaudois, sous réserve de dérogation. Peuvent être refusés ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment le français ou qui n'ont pas accompli une partie importante de leur scolarité dans le canton. Tous sont porteurs d'un titre décerné au terme d'études gymnasiales (maturité ou diplôme de culture générale) ou commerciales supérieures, éventuellement d'une équivalence pouvant s'accompagner d'un examen. Afin de permettre une certaine adaptation du nombre des brevetés aux besoins, un concours d'admission peut être organisé.

La durée des études est de deux ans ; à leur terme, ceux et celles qui ont suivi la section enfantine sont réputés aptes à enseigner aux enfants des classes enfantines et des 1^{re} et 2^e années primaires, alors que leurs collègues de la section primaire serviront dans l'enseignement primaire, les six premières années en principe. Les exigences en cours d'études sont élevées : rattrapage des carences initiales durant la 1^{re} année, pas de compensation entre les disciplines, évaluation permanente, examens, etc.

La discipline, de son côté, est sévère : restrictions aux libertés d'association, de réunion et d'expression à l'intérieur de l'école, contrôle strict des absences, sanctions en cas d'indiscipline ou d'infraction à un règlement, éventuellement exclusion défini-

tive en cas de graves insuffisances dans les attitudes, le travail, le caractère, la fréquentation ou la discipline.

A part les bourses à solliciter du département, aucune rémunération n'est prévue en cours d'études, tout au plus des indemnités de transport et de pension lors des stages et des exercices pratiques.

Le brevet est décerné aux candidats qui ont prouvé posséder les compétences et les aptitudes propres à l'exercice de la profession, notamment :

- enseigner chacune des disciplines du plan d'étude;
- organiser l'enseignement en fonction des objectifs généraux de l'école publique et compte tenu de la structure et de la composition de la classe;
- évaluer l'action pédagogique;
- établir une relation pédagogique satisfaisante.

Etudes

Il est difficile de parler des programmes qui, bien que conçus pour l'essentiel, doivent encore être affinés sur un point ou l'autre puis adoptés par l'autorité. Nous nous bornerons donc à quelques généralités se rapportant aux études.

- Le nombre d'heures inscrites à l'horaire est de 32 h. en 1^{re} année et 31 h. en 2^e année pour la section primaire et de 32 h. pour l'enfantine.
- La formation comportera un enseignement théorique lié à des exercices pratiques en classe d'application, d'exercices et de stages.
- Il comprendra les sciences de l'éducation, les méthodologies et les disciplines de formation générale.
- Quelques semaines spéciales consacrées à des études particulières seront organisées chaque année.
- Outre des cours d'appui et d'autres facultatifs, chaque étudiant choisira un cours à option parmi plusieurs offerts par l'école normale.

Quelques problèmes

- Le nombre d'heures en classe finalement (?) portées à l'horaire permettra-

t-il les nombreux travaux personnels de tout ordre qui devraient être une des caractéristiques de la nouvelle école normale ?

- La crainte d'une accumulation de «rattrapages» durant la première année ne découragera-t-elle pas de s'inscrire les bacheliers, moins bien préparés dans les disciplines telles que chant, dessin, travaux manuels, etc.? La section générale des gymnases ne s'imposera-t-elle pas alors aux yeux du public comme les études logiques conduisant à l'Ecole normale?
- Le niveau des connaissances en début d'études, comme en fin d'ailleurs, ne sera-t-il pas fixé trop haut par certains maîtres spécialistes, contraignant l'étudiant à une continue «course poursuite» et l'empêchant de vouer le temps nécessaire à sa formation et à sa culture pédagogiques?
- L'année qui suivra l'obtention du brevet sera-t-elle une période de «transition» voyant inspecteurs des jeunes et formateurs collaborer pour aider le maître à passer du milieu protégé de l'institut de formation à l'autonomie de la classe? Où sera-ce d'abord, comme certains le souhaitent aussi bien au service primaire que dans les écoles normales, des mois d'examen, d'épreuve, «probatoires» en un mot?
- Un concours d'admission devra-t-il être instauré l'an prochain déjà pour les deux sections ou pour une seulement, l'enfantine par exemple?
- Les études pour l'obtention des brevets primaire et enfantin se sont-elles suffisamment rapprochées pour que les porteurs du second puissent avoir accès aux formations complémentaires jusqu'ici réservées aux premiers?
- La double exigence imposée aux maîtres de didactique de l'école normale — licence universitaire ou brevet spécial plus pratique de l'enseignement primaire — pourra-t-elle être maintenue?
- La coordination entre les trois écoles normales sera-t-elle suffisante pour parler d'une seule formation?
- Une réelle information réciproque, un dialogue régulier entre les instituts de formation et la Société pédagogique vaudoise pourront-ils se nouer? Le souci de rester jalousement entre soi, plusieurs fois apparu lors des discussions au sein de la commission ad hoc, comme la crainte que des praticiens ou

leur organisation professionnelle puis-
sent être partie prenante dans l'organisa-
tion générale, autorisent-ils de nourrir
l'espoir d'une amélioration significative
de la fréquence et de la qualité des rela-
tions avec les écoles normales, en bloc et
isolément ?

— Qu'adviendra-t-il du projet de commis-
sion consultative ouverte à d'autres
milieux et coiffant les écoles normales,
voire le séminaire pédagogique de
l'enseignement secondaire ?

Conclusion

Voici, en vrac parmi d'autres, quelques questions chargées d'espoir et d'inquiétude que se pose la SPV à la veille de la mutation des écoles normales. Après le gigantesque bond espéré voici quelques années, la nouvelle formation sera-t-elle un grand saut en avant ou quelque(s) petit(s) pas seulement vers le milieu souhaité et si désirable ? Les prochaines années se chargeront d'apporter une réponse, positive voulons-nous croire.

M. S., N. P.



*Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues ! — sont à adres-
ser directement au secrétaire général.*

CC.

a) La SPV: cotisations

Davantage que la contribution qui y est liée, l'appartenance à la SPV est essentielle par la représentativité qu'elle lui confère et, par suite, le poids qu'elle donne à des interventions en faveur du corps enseignant et de l'école primaires. Il serait faux néanmoins de minimiser l'importance de la cotisation qui permet le fonctionnement, donc l'efficacité de l'association.

En 1980, la somme exigée s'élève à Fr. 139.—, journal, Fonds de prévoyance, assurances RC et protection juridique compris. C'est peu, moins — et de façon sensible souvent ! — que ce que demandent la plupart des autres groupements d'enseignants de Suisse romande. *Quelque 46 fr. seulement sont destinés à la Société pédagogique vaudoise* proprement dite et doivent couvrir tous ses frais, montant suffisant mais qui ne permet bien entendu pas une extension spectaculaire de l'action syndicale et pédagogique.

C'est peu, disons-nous parlant de la contribution totale, mais trop cependant de l'avis de certains. Distinguons ici ceux, fort rares, qui ont la franchise de le dire spontanément, de la généralité qui s'abrite derrière des considérations infondées et parfaitement subjectives : «La SPV n'affirme pas des positions claires; elle manque d'efficacité» (cf. lettres b et c des douze articles précédents!), «Les avantages personnels compensent-ils la cotisation?» (cf. lettre d des articles parus!), «La base peut-elle s'exprimer comme dans les autres syndicats?» (cf. lettre a des articles de la série!).

Ceci sans parler de ceux et celles qui, naïvement, sont persuadés que l'Etat est un employeur essentiellement différent des autres, qu'il offre améliorations des conditions de travail et augmentations de salaire... spontanément.

Cette contribution, si modeste soit-elle, permet néanmoins à tout collège qui l'a acquittée de se dire à bon droit, même si faute de temps ou de goût il ne participe pas ou guère aux activités de la SPV, qu'il ne profite pas des améliorations obtenues par celle-ci... en parasite !

b) Question pédagogique: UN INTÉRÊT SOCIAL

Nous parlions dans un précédent article de l'attention que voue la SPV à des enfants qui, pour des raisons diverses, ne peuvent suivre la même école que leurs camarades. Cet intérêt, où éducation et pédagogie se confondent avec un vif sens social ne date pas d'hier mais remonte à de nombreuses décennies, à une époque où peu de choses existaient pour ces petits marginaux et où la collectivité, l'Etat plus précisément, ne s'occupait que peu des maisons qui les accueillaient. C'est ainsi grâce à la SPV que, vers l'année 1925, l'asile rural d'Echichens qui connaissait des difficultés financières majeures ne fut pas acculé à la fermeture; diverses mesures, dont la création d'une collecte annuelle par les écoles, assainirent la situation. Devenue l'école Pestalozzi, cette institution conserve des

liens privilégiés avec la SPV. Des relations existent aussi avec quelques autres œuvres, notamment avec l'Ecole de Mémise. Une commission SPV, de son côté, promeut des activités scolaires conformes aux principes de la Croix-Rouge de la jeunesse et organise la vente printanière du mimosa dans la plus grande partie du canton.

La présence d'un membre proposé par la SPV dans les comités responsables de divers organismes privés, tels le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, Pro Familia et ses journaux d'enfants, les CEMEA, les Auberges de jeunesse, l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse, l'Université populaire, etc., témoigne d'une sympathie SPV active pour des activités proches de l'école et des enfants, même si elle reste limitée faute de temps et d'argent.

12

c) Position syndicale: UNE PROFESSION LIBÉRALE?

M. Guisan, chargé d'instruire l'enquête décidée par le Conseil d'Etat après l'arrêt de travail des instituteurs lausannois voici une dizaine d'années, remarquait que ceux-ci exerçaient une profession libérale en ce sens qu'ils jouissaient d'une grande autonomie: s'ils devaient tout leur temps à leur activité professionnelle, une partie seulement était soumise à un horaire fixe; une large confiance d'autre part était accordée, le travail n'étant l'objet d'aucun contrôle suivi de la part des chefs.

Sans doute, sans doute ! Une partie importante de l'opinion n'est cependant pas consciente du temps qu'exigent les recherches, la préparation et les corrections inhérentes à chaque heure d'enseignement, comme la maîtrise proprement dite d'une classe; elle n'admet qu'avec réticence... ou un sourire que si l'instituteur est libre entre 16 h. et 18 h., en principe — ce qui est d'ailleurs un avantage appréciable ! — il redonne plusieurs fois ces heures le soir ou à d'autres moments de la semaine.

Spécialiste de l'enseignement, il est placé partiellement sous l'autorité d'une commission formée de gens sans compétence pédagogique — quelle que soit par ailleurs leur valeur personnelle ! — qui s'arrogé volontiers le droit de porter un jugement sur son travail, ses méthodes, ses capacités professionnelles; n'ont-ils pas eux-mêmes été élèves, jadis ?

Indépendant certes, mais sans possibilité d'acquérir un revenu de «haute ou moyenne conjoncture» ou, simplement, d'évaluer lui-même son gain au moment d'établir sa déclaration fiscale ! Il y a là un malentendu, une information aussi du public toujours à reprendre par l'organisation professionnelle comme par ses membres.

d) Un service: LA GUILDE DE DOCUMENTATION

Voici plusieurs décennies déjà qu'un groupe d'instituteurs vaudois décidait de diffuser des «leçons pratiques» à l'intention de leurs collègues. A une époque où les classes groupant plusieurs années étaient aussi nombreuses que la documentation tant officielle que privée était rare, leur initiative connut bien vite un succès réjouissant. Elle diversifia bientôt ses productions, étendit son activité à d'autres cantons et, sous le nom de *Guildé de documentation de la Société pédagogique de la Suisse romande*, devint un service de celle-ci.

Aujourd'hui, logée dans le même bâtiment que la SPV dont son président et son administrateur sont d'ailleurs membres, elle déploie une activité florissante, portant toujours son effort principal sur la mise à disposition d'une documentation simple, d'idées de leçons bien adaptées à la pratique

que de l'enseignement. La production s'est cependant élargie, s'enrichissant d'enregistrements, de fiches pour les élèves, de quelques ouvrages importants. Il s'y est ajouté la diffusion de matériel créé ailleurs mais dont l'intérêt est évident : reliefs géographiques, jeux «lexidata», découpage et montage de châteaux forts, etc.

La Guilde reste toutefois attachée aux buts de ses fondateurs :

- donner l'occasion à des enseignants de diffuser le résultat de leurs travaux, de leurs réussites en classe;
- offrir un matériel pédagogique de valeur et directement utile à des prix défiant toute comparaison avec ceux des ouvrages des librairies.

Bref, être fidèle à la devise qu'elle fit sienne : «*Par les enseignants — pour les enseignants*».

Nicod Paul
(A suivre)

Protection juridique des membres de la SPV

Le contrat conclu en 1957 avec la «CAP» vient d'être renouvelé avec effet à partir du 1^{er} janvier 1981.

Pour l'information de nos membres, nous reproduisons ci-après quelques extraits des nouvelles conditions.

PERSONNES ET QUALITÉS ASSURÉES

Sont assurés les membres et associés de la SPV selon la procédure définie sous ch. 4 du contrat d'assurance.

L'assuré est couvert en sa qualité d'enseignant et pour les faits en relation avec sa fonction.

PRÉSTATIONS

- a) La «CAP» couvre les démarches extra-judiciaires et judiciaires en vue de sauvegarder les intérêts de l'assuré.
- b) La «CAP» garantit à l'assuré, dans le cadre du contrat et dans les éventualités citées plus bas, jusqu'à concurrence de Fr. 200 000.— par cas, le paiement :

- des frais de poursuites;
- des frais d'expertises et d'analyses ordonnées par la «CAP» ou une autorité civile, pénale ou administrative, afin de sauvegarder les intérêts de

l'assuré, ceci pour autant qu'ils ne soient pas à la charge d'une assurance de responsabilité civile;

- des frais de justice, y incluses les indemnités judiciaires allouées à la partie adverse lors d'une procédure civile, pénale ou administrative pour autant qu'elles ne soient pas à la charge d'une assurance de responsabilité civile;
- des honoraires de mandataires juridiques et d'avocats;
- à titre d'avance, les cautions de droit pénal qui pourraient être réclamées à l'assuré à la suite d'un accident de circulation pour éviter sa détention préventive.

Par contre, les prestations financières qui revêtent le caractère d'une pénalité restent à la charge de l'assuré, par exemple les amendes.

La «CAP» ne garantit ni le paiement du dommage réclamé par l'assuré, ni le paiement de l'indemnité à laquelle il peut être condamné.

CAS D'INTERVENTION

Les prestations de l'art. I sont accordées dans les cas suivants :

- a) Lorsque l'assuré sera poursuivi devant les tribunaux pénaux pour blessures ou

homicide par imprudence, ainsi que pour tous les faits relatifs à l'exercice de sa profession et en relation avec sa fonction d'enseignant, y compris les cours professionnelles qui pourraient être effectuées à cet effet.

- b) Lorsque l'assuré sera l'objet de mesures administratives de l'Etat ou d'une autre autorité en relation avec son mandat et sa fonction d'enseignant (renvoi, suspens, sanction, etc.).
- c) L'assuré bénéficie également du droit de solliciter un conseil sur tout problème rentrant dans l'exercice de sa profession, qu'il s'agisse d'un litige avec un élève ou ses parents, d'un litige avec un tiers, Etat, employeur, commune, presse, etc.

EXCLUSIONS

Sont exclus les cas suivants :

- a) Lorsque l'assuré a commis intentionnellement un sinistre (art. 14, al. 1, LCA).
- b) Les accidents ou litiges nés avant l'admission de l'assuré à la SPV ou les suites de ces accidents ou litiges, ou les suites de faits qui étaient connus de l'assuré avant son admission à la SPV.
- c) d)...
- e) En cas de retard dans l'annonce d'un sinistre pour les frais supplémentaires provoqués par ce retard.
- f) Les litiges pouvant survenir entre un membre de la SPV et la SPV elle-même.

CONDITIONS SPÉCIALES

Lors de la conclusion d'un contrat de protection juridique «particuliers/circulation» auprès de la «CAP», un rabais spécial de 10% est accordé à tous les membres de la SPV assurés par le contrat collectif.

OBLIGATIONS DE L'ASSURÉ

Lors de la survenance d'un sinistre pouvant donner lieu à une intervention, l'assuré doit aviser la SPV immédiatement, par écrit, en lui indiquant les circonstances du sinistre avec le plus de précisions possibles. Si la procédure de règlement pouvait donner lieu à une intervention judiciaire de la compagnie, le secrétariat de la SPV avisera alors la «CAP» en lui transmettant le dossier.

P. Nicod, secr. gén.

Notes de français en 6 et 7 P

Suite à la demande de précision du CC soulevant une contradiction entre les indications données en pages 24 et 25 du dernier numéro de «Perspectives», le chef de service primaire nous a communiqué ce qui suit :

«Perspectives» N° 4, août 1980, précise à la page 24 la «clé de répartition des notes de français», alors que la page 25 présente les «programmes officiels». Il faut donc s'en tenir strictement à ces deux titres de rubriques et ne pas chercher des indications au sujet des notes à la page 25, ni des informations sur les programmes dans la page précédente.

C'est dire qu'il y a 4 notes de français en 4, 5, 6 et 7 P (programmes renouvelés) comme en 3, 8 et 9 P (programmes traditionnels), ainsi qu'en témoignent également les livrets scolaires.

Seules les années 1 et 2 P (programmes CIRCE I) échappent à cette règle.

M. S.

Université populaire de Lausanne

L'Université populaire s'adresse à tous ceux qui désirent acquérir une culture générale ou étendre leurs connaissances professionnelles. Les sujets abordés sont variés et intéressants. Aucun certificat ni diplôme n'est exigé pour s'inscrire aux cours. Si la plupart des cours se déroulent à Lausanne, rappelons que l'UP a des sections locales (Vevey-Montreux, Yverdon, La Côte, La Broye) qui en organisent aussi quelques-uns.

Pour obtenir le catalogue qui vient de sortir ou tout renseignement complémentaire, une seule adresse :

Université populaire, rue Pichard 12, 1000 Lausanne, tél. (021) 22 43 48.

M. S.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Institut de formation de base

Structures

A Genève la seule possibilité d'entrer dans l'enseignement primaire est celle de suivre les «Etudes pédagogiques».

Pour être admis dans cet institut de formation, il faut obligatoirement :

- être titulaire d'une maturité genevoise ou fédérale;
- être âgé de moins de 40 ans;
- être de nationalité suisse.

Depuis quelques années, du fait de l'introduction d'un contingentement (*numerus clausus*), le candidat doit encore passer avec succès des épreuves d'admission réparties de la manière suivante :

Examen oral en situation: $\frac{1}{2}$ (test sur les aptitudes pédagogiques du candidat face à un groupe d'enfants).

Examens écrits: français $\frac{1}{2}$, environnement $\frac{1}{2}$, math. $\frac{1}{2}$.

(Des représentants de la SPG participent aux jurys d'examen.)

Tout examen comportant une part d'arbitraire, nous ne sommes pas persuadés que ce concours d'entrée permette de découvrir les meilleurs futurs enseignants. Vu les contraintes du contingent — dont le nombre fait chaque année l'objet de tractations toujours plus difficiles avec les autorités — il a fallu trouver un système, le moins injuste possible. Il y a chaque année des déconvenues, d'autant plus importantes que le nombre des places disponibles diminue et que celui des postulants augmente. A la rentrée 80, 185 candidats se sont présentés pour 60 places.

Au moment de l'inscription le candidat doit s'engager à rester 3 ans au service du département dès la fin des études.

S'il quitte sur sa demande avant cette échéance, il est tenu de rembourser tout ou une partie des indemnités touchées durant les 2^e et 3^e années d'études.

Durée des études

La formation dure trois ans au cours desquels le futur enseignant reçoit une indemnité annuelle de :

1^{re} année Fr. 19 156.—.

2^{re} année Fr. 21 403.—.

3^{re} année Fr. 25 735.—.

Dès la 2^{re} année il fait partie de la caisse de pension.

Déroulement

La première année est probatoire, c'est-à-dire que le fait d'avoir franchi le cap des épreuves d'admission ne signifie pas l'accès définitif à la formation. Il faut obtenir des résultats suffisants en fin de 1^{re}. Cette année est divisée en deux parties :

- Remplacements dans les classes.
- Formation personnelle générale (français, math., environnement, allemand, gym, musique, a.c.m., écriture).

La deuxième année est de caractère universitaire et axée vers la formation théorique et la recherche appliquée. Elle se déroule à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Les principaux cours sont ceux de psychologie, pédagogie, psychopédagogie des disciplines, etc. Le candidat obtient le certificat propédeutique de la FAPSE.

La troisième année est celle de la formation professionnelle, alternant stages et cours méthodologiques. A l'issue de cette 3^{re} année, le candidat reçoit le brevet d'aptitude à l'enseignement dans les écoles publiques (division élémentaire ou primaire). Les maîtres de la division spécialisée reçoivent une formation «post-brevet» accessible après 3 ans d'enseignement ordinaire. Les études pédagogiques constituent la phase initiale de la formation. Elle seront complétées au fil des années par le perfectionnement obligatoire (recyclages), ou facultatif. En effet un certain nombre d'enseignants poursuivent des études à la FAPSE de leur propre initiative, ou prennent des cours organisés par la DEP.

C'est un vœu — non encore réalisé — de la SPG que d'obtenir des «crédits de formation continue», c'est-à-dire un certain nombre d'heures de décharge que les enseignants pourraient utiliser pour se perfectionner, élargir leurs connaissances, approfondir leur réflexion. L'école en serait la première bénéficiaire.

Pour l'avenir

La forme et le contenu des études pédagogiques ayant suscité des critiques, une commission mixte DEP/SPG/Etudes pédagogiques a été mise sur pied il y a 5-6 ans. Elle a abouti à la conclusion qu'il fallait prévoir une refonte totale des études. Un projet a été élaboré. Il fait l'objet actuellement d'un examen approfondi. Mais le sujet est vaste et complexe, si bien qu'une transformation radicale du système actuel

n'est pas prévisible avant 2 ou 3 ans au plus tôt.

A noter que la SPG a proposé qu'une place soit faite quelque part dans les futures structures, à une période de formation «tronc commun des enseignants de la scolarité obligatoire», afin d'harmoniser l'approche pédagogique du début à la fin de cette période, au moins. Reste à savoir si nous convaincrons les différents milieux concernés!

L. U.

— ce n'est pas seulement le carnet qui change mais le contexte général des rapports parents/école: d'où la nécessité absolue d'informer largement les parties concernées, parents et enseignants, quand la nouvelle évaluation sera appliquée dans toutes les classes.

Mars 80 Les renseignements ci-dessus sont donnés en assemblée générale et reportés dans l'**«Educateur»**.

Evaluation «conduite et application»

CARNETS

De nombreux collègues se sont étonnés du changement intervenu à propos de l'évaluation «conduite et application». Il est vrai que ce sujet traîne depuis bientôt trois ans. Faisons l'historique, ne serait-ce que pour les jeunes collègues qui n'ont pas eu la possibilité de participer aux assemblées SPG qui lui ont été consacrées:

1976 (4 ans déjà!) 4 écoles, lassées de l'étroite comptabilité LNS et AT des carnets, désireuses aussi d'établir un autre mode de relations avec les élèves et les parents, obtiennent l'autorisation d'évaluer différemment la conduite et l'application et de supprimer les notes. Accord DEP; les parents sont consultés et acceptent.

— Une commission DEP/SPG est constituée pour suivre l'expérimentation.

1978 Une douzaine d'autres bâtiments se joignent à cette recherche.

Avril: Assemblée SPG (texte de la convocation):

Convocation

Les membres de la SPG sont convoqués en assemblée générale le

**LUNDI 13 OCTOBRE 1980 À 20 H. 15
AULA UNI I**

Ordre du jour:

1. Communications de rentrée
2. Nouveaux statuts SPG (mise au net)
3. L'enseignant généraliste
4. CIA-CARTEL (élections complémentaires)
5. Divers.

«Depuis 2 ans la SPG participe à la commission présidée par M. Journet en vue d'étudier le problème de l'évaluation de la conduite et de l'application et le remplacement du système actuellement en vigueur.

En 1976-1977, 4 écoles ont concrètement pratiqué une évaluation différente de l'habuel «carnet de la quinzaine».

Cette année, une dizaine d'autres bâtiments se sont joints à l'expérience. La DEP, les inspecteurs et les délégués SPG sont unanimes à reconnaître la nécessité d'une autre évaluation conduite - application et soulignent les aspects positifs des recherches en cours.

Il convient donc maintenant de prendre une décision sur le principe du remplacement du système actuel et sur la poursuite des travaux en cours.

L'assemblée de la SPG mandate le comité de:

Poursuivre son action en vue de remplacer le système d'évaluation conduite - application actuellement en vigueur par un autre type d'évaluation plus souple, notamment dans le rythme d'attribution et la présentation.»

78-80 On diversifie les possibilités d'évaluation: grilles critérielles, bilans, etc.

La commission DEP/SPG arrive à la conclusion suivante:

- aucune grille n'est idéale (difficultés de compréhension: vocabulaire trop spécifique, grand nombre de rubriques, etc.);
- il faut du temps pour se faire au changement de pratique;

A part la SPG, c'est à ce jour la «Tribune de Genève» qui a donné le plus de renseignements. On comprendra qu'il n'est pas dans nos attributions d'avertir les parents d'élèves bien que nous en connaissons l'importance (voir à ce sujet l'**«Educateur»** N° 30).

Nous avions souhaité dès mars 80 qu'une large information suivie de discussions soit effectuée auprès du corps enseignant par les inspecteurs afin de définir quelles modalités (il y en a de plusieurs natures) telle école, tel enseignant appliqueront dans telle situation. Il n'est pas évident par exemple qu'on évaluera de la même manière en 2P, ou en 6P classe spécialisée.

On s'est inquiété de l'écart de temps entre deux bulletins. Aussi faut-il préciser que si le «carnet» change, c'est surtout le mode de relations parents-école et le rôle du bulletin qui se modifient: l'information doit circuler entre l'école et la famille. Le carnet n'est pas, ou plus, le véhicule des bonnes et mauvaises nouvelles. C'est un bilan de quelques semaines, basé sur des observations du maître, observations qu'il note selon le système qui lui convient, grille ou autre.

Cela n'empêche pas, au contraire, les contacts intermédiaires. On verrait mal qu'on attende 4-6 semaines pour avertir les parents d'une détérioration dans le comportement d'un élève. Pour ce genre de contacts rapides, il y a le téléphone, le mot qu'on glisse dans le carnet de devoirs, le cahier de correspondance (lesquels ont au moins l'avantage de disparaître avec l'événement) et mille autres procédés souples que les maîtres imagineront. Reste aussi, et peut-être surtout (?), l'entretien avec l'élève pour régler sur place et séance tenante, un incident de moindre importance qui ne mérite pas les honneurs de la postérité historique du «CARNET».

L.U.

PS.: L'info de la DEP? Relisez Barbe Bleue: Anne, ma sœur Anne...

Essaimage «enseignement spécialisé»

Groupes 13 et 14

Cet essaimage aura lieu:

**MERCREDI 15 OCTOBRE 1980
À 18 H.**

à la Brasserie «International»,
place du Cirque (parking Plainpalais).

Il s'adresse à tous les enseignants du secteur spécialisé.

Nous pourrons aborder les mêmes sujets que les groupes 1 à 12, c'est-à-dire:

- La rentrée: comment s'est-elle passée?
- Information sur les prix.
- Rapports avec le CO.
- Information SIPRI.
- Mais aussi: Tous les problèmes qui sont plus spécifiques à l'enseignement spécialisé.
- Divers.

Pour ceux qui le désirent, nous pourrons manger ensemble à la suite de cette réunion. A voir sur place.

D'autre part, la commission interne de la SPG «enseignement spécialisé» s'est réunie environ une fois par mois au cours de la précédente année scolaire. Le nombre de participants était extrêmement variable et nous laisse penser que cette réunion mensuelle regroupant tout le monde n'est peut-être pas la formule la plus adéquate.

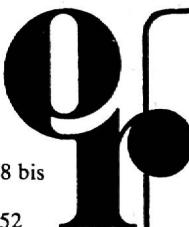
Afin de répondre le mieux possible à vos questions et problèmes, nous vous soumettons le questionnaire ci-après qui nous permettra de trouver une meilleure solution.

Marilou Thorel.

Ecole Roche

Rue de la Tour 8 bis
1004 Lausanne
Tél. (021) 22 63 52

Direction
E. Affolter, J.-P. Roche



*Une petite école
Une école vivante
Une grande expérience*

MATURITÉ FÉDÉRALE
PRÉ-GYMNASE

SECRÉTARIAT
DE DIRECTION
COMMERCE
LANGUES

Chronique des livres

Mes vacances m'ont fait découvrir deux livres passionnantes que je voudrais partager avec vous:

Dr Thomas Gordon

1. **LA MÉTHODE GORDON**
«PARENTS EFFICACES»
Ed. Pierre Belfond, Paris 1979.

C'est une méthode pédagogique pratique, concrète, destinée à faciliter le dialogue parents-enfants. Mais elle peut être appliquée à toute autre situation humaine. Elle est destinée à mettre fin aux dialogues de sourds, aux malentendus parfois tragiques, aux rapports de force inutiles qui altèrent souvent le climat de la famille (ou de la classe!).

Elle nous apprend grâce à quelques procédés faciles à appliquer — l'écoute active, le «message-je», la résolution du conflit sans perdant — comment parler à l'enfant pour qu'il nous écoute et comment l'écouter pour qu'il ait envie de parler.

Le livre, traduit de l'américain, est facile à lire, illustré de nombreux exemples concrets.

Dans la même série:

- **«ENSEIGNANTS EFFICACES»**
ENSEIGNER ET ÊTRE SOI-MÊME
Ed. du Jour, Montréal (Inst. de dev. humain).

Femmes «efficaces»... hommes «efficaces», inspecteurs, directeurs, autorités... On peut commencer à rêver !

2. **«QUI C'EST L' CONSEIL ?»**
Catherine Pochet, Fernand Oury.
Ed. Maspéro, Paris 1979.

Ce livre raconte la mise en place d'un conseil de classe (selon la technique Freinet) dans une école de la banlieue parisienne, en 3^e année primaire. Pendant un an la maîtresse, Catherine, note tout ce qui s'y dit: on peut ainsi suivre le démarrage et le développement d'une institution: «l' conseil » qui donne à tous la parole et le pouvoir.

Fernand Oury commente et analyse ce qui se passe dans cette classe au plan éducatif et même thérapeutique car les enfants et adultes évoluent en cours d'année. C'est un récit tonique, qui allie l'anecdote bien dite à l'analyse et qui nous apporte, à nous les maîtres, un exemple concret de ce qu'on peut faire...

(Même avec des petits de 8-9 ans!)

Erica Louis.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld.
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Institut de formation de base

Brève présentation

Les étudiants de l'Ecole normale cantonale ont généralement entre 19 et 20 ans au moment de leur admission dans l'institut de base qui prépare ses élèves à enseigner dans les degrés 1 à 5 de l'école primaire et dans les quatre années de la section préprofessionnelle. Très prochainement, les jardinières d'enfants ou maîtresses enfantines pourront également accomplir leur formation dans cette école.

Les conditions d'admission sont les suivantes:

1. être porteur d'un titre de maturité ou baccalauréat obtenu dans le canton de Neuchâtel;
2. être porteur d'un titre équivalant obtenu hors du canton et avoir sa famille établie dans le canton;
3. être d'origine neuchâteloise et porteur d'un titre de maturité si les conditions évoquées en 1 et 2 ne sont pas remplies.

Un écolage de Fr. 1200.— est perçu pour les candidats répondant aux conditions 1 et 3 lorsque les parents sont établis hors du canton.

L'étude de la langue allemande doit être comprise dans le cycle gymnasial (le résultat doit se trouver dans le procès-verbal d'examen (bachot ou matu)).

Des mesures particulières peuvent être définies en fonction de situations exceptionnelles (développées par écrit et soumises à la direction de l'ENC. Le Département de l'Instruction publique est l'organe de décision).

Durée des études, découpage des semestres

Elle est de quatre semestres. Le premier se subdivise en deux périodes:

- fin août à début octobre: orientation professionnelle;
- mi-octobre à Noël: ouverture des chantiers de travail (environ 30 h. hebdomadaires, samedi matin libre, sports le mercredi après-midi).

Le deuxième semestre se présente ainsi:

- de janvier à Pâques: janvier-février: cours, puis une semaine de connaissance de l'environnement en condition d'hiver (+ ski);
- mars: stage de référence;
- d'avril à juillet: 1 semaine de travaux féminins ou manuels (pendant les vacances scolaires) puis cours (dont une semaine de connaissance du pays en juin et une semaine d'éducation sanitaire /secourisme + hygiène) et de préparation à l'obtention du brevet de sauvetage (piscine).

Le troisième semestre est aussi organisé en deux périodes:

- fin août à mi-octobre:
1 semaine d'expression artistique;
4 semaines de cours (chantiers);
1 semaine de trav. fém. ou manuels;
- mi-octobre à Noël: stages pratiques + 2 semaines de pédagogie pratique.

Le 4^e semestre est essentiellement une période de stages ou de remplacements. Remise du titre final en juillet.

Titre, droits et obligations

Le «Certificat pédagogique» obtenu après quatre semestres est un titre cantonal. Les modalités de reconnaissance ou d'équivalence varient d'un canton à l'autre et sa validité n'est pas, sans autre, reconnue hors du canton.

Le porteur du CP peut enseigner dans les classes primaires et pré-professionnelles.

Les porteurs du CP doivent se tenir à disposition des autorités pendant deux ans consécutifs pour enseigner dans les écoles primaires. Ils peuvent choisir cette période dans les quatre années qui suivent l'obtention du titre. Cette disposition légale n'est toutefois pas une promesse d'emploi... Le marché de l'emploi détermine plus ou moins la ou les possibilités de choix.

L'engagement dans la profession d'enseignant est du ressort des autorités scolaires communale (autorité de nomination) et cantonale (autorité de ratification).

Rémunération des étudiants

Un subside est accordé (cf. arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} octobre 1974, prorogé

sans limite de temps par un second arrêté, en date du 27 juin 1975. Simultanément, le Conseil d'Etat a édicté un barême basé essentiellement sur la situation financière des parents (déclaration d'impôts).

De plus, l'étudiant peut obtenir une bourse d'étude (étudiant mineur: min. Fr. 500.— annuellement, max. Fr. 8000.—). L'étudiant majeur peut recevoir au maximum Fr. 9000.— pour une année. L'étudiant marié peut toucher jusqu'à Fr. 14 000.— plus Fr. 1000.— par enfant à sa charge.

Programme

Le plan d'étude, très simplifié, a déjà été évoqué plus haut. Le programme est le suivant pour le premier semestre (données indicatives):

Pédagogie: 2 h., psychologie: 2 h., français: 2 h., français et méthodologie du français: 4 h., méthodologie mathématique: 2 h., méthodologie de l'histoire: 2 h., de la géographie: 2 h., des moyens audiovisuels: 1 h., de l'allemand: 1 h., du chant: 1 h., des activités créatrices: 2 h., diction: 1 h., philosophie: 2 h., chorale: 2 h., sports: 4 h. Total hebdomadaire: 30 à 34 heures.

Pour le deuxième semestre:

Premier cycle: pédagogie, psychologie, méth. math. méth. sc. naturelles, chant, gymnastique: 2 h. chacune + éducation art. et manuelle, rythmique, moyens audiovisuels, philo (diction 1 h.), chorale: 2 h. également pour chacune. Sports: 4 h., français et méthodologie du français: 5 à 6 heures.

Même grille pour le second cycle: cependant la rythmique «disparaît», la méthodologie de l'allemand: 2 h., de l'histoire et de la géographie: 2 h. réapparaissent.

3 à 8 heures d'activités à options sont prévues.

Le troisième trimestre a pour intention d'exploiter pratiquement le travail réalisé pendant la 1^{re} année d'étude. Le 4^e quant à lui vise à «conduire une classe». En mars et en juillet sont prévues deux périodes d'appui pour les étudiants en difficultés.

Le programme lui-même développe les caractéristiques des cours cités plus haut. L'«Educateur» — malheureusement — ne peut pas se «permettre» ce développement. Résumer ce qui représente certainement déjà un condensé des matières traitées est une entreprise trop périlleuse!

Théorie, pratique

Le dosage semble réussi. L'équilibre assuré.

Divers

Recrutement: la volée 1980-1982 compte 30 à 35 candidats et candidates. L'admission définitive à l'ENC a lieu à l'issue de la première période dite d'orientation des candidats à l'EN (à mi-octobre).

Pléthore? Actuellement elle est voisine du zéro. La direction de l'EN rappelle à chaque nouvelle volée sa vocation de formateur. La garantie de l'emploi n'est pas... garantie, ni par l'école ni par l'Etat.

L'intégration des nouveaux enseignants se fait harmonieusement. Du moins à Marin! Où la moyenne d'âge est très... jeune. Où le fait d'avoir 45 ans «vous» place parmi les «anciens»!

Relations EN - SAE-SPN. Elles sont essentiellement «officielles» dans la mesure où les associations professionnelles d'enseignants sont intégrées dans des commissions telle que la commission d'admission à l'EN ou la commission d'examen (obtention du CP).

Le rythme effréné des années 80 (et septante) ne donne malheureusement pas l'occasion de créer des liens plus étroits entre praticiens et formateurs. Peut-être trouvera-t-on un jour un frein à cette accélération constante et qu'une vitesse de croisière plus... humaine favorisera des échanges fructueux entre notre «maternité» et «ses» rejetons...

J.-P. Buri.

Un chaleureux merci au directeur de l'Ecole normale cantonale qui a bien voulu me documenter et me recevoir «en ses murs» (qui sont forts beaux!).

Comité Central (IV)

Séance du 19 septembre 1980

CORRESPONDANCE

Le président nous donne lecture de la lettre envoyée au DIP quant à la disparité des dates des vacances scolaires dans notre canton. (Cf. déclaration d'intention votée à Fontainemelon.)

Nous avons reçu une lettre circulaire de la FCOM-CRT (Fédération chrétienne des ouvriers de la métallurgie - Confédération romande des travailleurs) dans laquelle un appel est lancé à diverses organisations — dont les syndicats — en vue de soutenir le lancement d'une initiative populaire con-

cernant la protection des travailleurs contre les licenciements dans le droit du contrat de travail.

Il s'agit en fait de compléter la constitution fédérale en ce sens:

ART. 34 octies

1. La Confédération édicte des prescriptions sur la protection des travailleurs contre les licenciements, en particulier d'après les principes suivants :

a) L'employeur doit, si le travailleur le demande, motiver le licenciement par écrit.

b) Un licenciement injustifié peut être contesté par le travailleur. Le licenciement est notamment injustifié s'il intervient à la suite de l'exercice des droits fondamentaux du travailleur ou s'il ne correspond pas à des intérêts légitimes prépondérants de l'employeur.

c) Lorsqu'un licenciement justifié aurait pour le travailleur ou sa famille des conséquences particulièrement rigoureuses, le rapport de travail peut être prolongé.

d) L'employeur ne peut pas licencier pendant les six premiers mois d'une incapacité de travail résultant d'une maladie ou d'un accident, ou aussi longtemps que le travailleur a droit à des prestations dérivant du contrat de travail ou à des indemnités journalières de l'assurance en cas de maladie ou d'accident ou d'assurance militaire. Le licenciement n'est pas admis non plus pendant la grossesse ni pendant les dix semaines qui suivent l'accouchement.

2. Le législateur règle la protection des travailleurs en cas de licenciements collectifs pour raisons économiques.

Nos statuts prévoient que nous nous efforçons de nous associer à d'autres associations à caractère syndical. Jusqu'ici, nous n'avons pu prendre de contacts avec des centrales regroupant d'autres travailleurs que des enseignants. Le CC, à l'unanimité a décidé de donner suite à la demande de la FCOM-CRT et d'entrer en matière sur une offre de collaboration dans cette action (suite de cette rubrique dans 15 jours).

J.-P. Buri

La SNPP se restructure...

Afin de restructurer son activité et de mieux répondre aux besoins des enseignants, la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique enverra un questionnaire à tous ses membres dans le courant du mois d'octobre.

Les thèmes suivants seront traités :

Journal

Voudriez-vous un périodique publié par la SNPP 3 ou 4 fois par an?

Quelles matières voudriez-vous voir traitées dans ce périodique?

Cours

Quels cours aimeriez-vous que nous organisions?

Ateliers

Cette année déjà, nous pensons ouvrir des ateliers. Il s'agirait de séances organisées un soir par semaine.

Le comité de la SNPP espère que de nombreux membres de la société répondront à ce questionnaire.

Les collègues qui ne font pas partie de la société et qui souhaiteraient participer à cette enquête peuvent s'adresser à Claude Perrenoud, Cerisiers 43, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 22 11 67.

Nous ne pouvons qu'encourager tous les lecteurs de l'«Educateur» à «participer» à cette enquête. La SNPP mérite votre attention et que vous lui consaciez quelques instants de réflexion. (réd.)

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

LA FOULY, VAL FERRET, 1600 mètres

A LOUER 3 chalets pour groupes.

41, 37, 37 places, tout confort - ski alpin et ski de fonds.
Encore libres quelques semaines durant l'hiver 1980/1981.

Adresse: Michel Darbellay, guide, 1931 La Fouly, tél. (026) 4 17 35.

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'Institut de formation de base

L'heure des questions

On comprendra que le thème commun aux cantons romands, «L'Institut de formation de base», ne pouvait guère inspirer, dans ses structures actuelles, le chroniqueur jurassien. En effet, dans moins d'une année, l'Ecole normale de Delémont disparaîtra corps et bien. Une année plus tard, l'Ecole normale de Porrentruy subira le même sort. Si bien qu'il n'est plus temps pour nous d'établir en un schéma la répartition entre la théorie et la pratique ou encore l'orientation générale des études. Il était plus intéressant, nous semble-t-il, de se pencher sur l'avenir de l'institution, qui n'existe pas encore, appelée à former les futurs enseignants. Personne mieux que Michel Girardin, ancien directeur des études à l'Ecole normale de Delémont, actuellement directeur des Ecoles normales de Porrentruy, ne pouvait traiter de ce sujet. Et pourtant, même lui pose des questions! Peut-être est-ce la première fois, depuis 30 mois (décision de supprimer les Ecoles normales par l'Assemblée constituante) que l'on jette sur le problème de la formation des enseignants un regard aussi lucide. Bientôt viendra le temps d'autres questions. Nous souhaitons que les hommes politiques qui feront notre école de demain imprègnent leur pensée des profondes réflexions de Michel Girardin, afin que «le char laissé au milieu du gué» reparte dans la bonne direction.

Au cours de sa séance du 11 mai 1978, l'Assemblée constituante de la République et canton du Jura a ouvert le dossier — envenimé et chargé de passions — de la formation des enseignants. Il est intéressant, une trentaine de mois plus tard, de situer dans une perspective beaucoup plus large, celle de l'Europe, les décisions prises par les députés jurassiens.

Il faut faire remarquer d'emblée que l'émergence de ce problème n'a été la conséquence d'aucune réflexion approfondie, d'aucune analyse rationnelle, d'aucune recommandation ou thèse issue d'une recherche. Seul un concours de circonstances extraordinaires, amalgamées et souvent enchevêtrées, a obligé la Constituante, muée en Parlement provisoire, à traiter (chirurgicalement) le mode de formation des maîtres.

Dans un contexte passionnel

Rappelons quelques-unes de ces circonstances:

- 1) Dès 1975, les enseignants fraîchement diplômés ne trouvent que très difficilement un emploi. En 1976, plus de 60 jeunes enseignants sortent des écoles normales de Delémont et Porrentruy. 90% d'entre eux sont au chômage. A la suite d'une absence totale de planification au niveau régional, le Jura passe en 2 ans d'un état de pénurie qui durait depuis 20 ans à une situation de grave pléthore.
- 2) Devant l'ampleur du désastre, les deux écoles normales s'inquiètent, se replient dans l'angoisse, et, en l'absence de toute solidarité, pressentant que l'une d'entre elles risque fort de disparaître, jouent à «quitte ou double». Les paris stupides font florès: l'école qui subsistera sera la plus grande, ou la plus sévère, ou la plus diversifiée, ou la plus réformiste, ou la plus présente dans les médias et dans les partis! La querelle des écoles normales par municipalités interposées amuse les uns, agace les autres, mais irrite à coup sûr la grande majorité de la classe politique.
- 3) Le procès général de l'école a débuté depuis quelques années: le Mouvement populaire des familles, très actif, prépare dans de nombreux groupes de militants la rédaction de son rapport: «L'école en question»; les associations de parents d'élèves se multiplient et prennent parfois des allures revanchardes; le désarroi de certains parents face à l'enseignement rénové de la mathématique s'ajoute au sentiment d'injustice ressenti par rapport à l'absurde mode de sélection-ségrégation opérée sur une population scolaire âgée de moins de 11 ans. L'école perd de sa crédibilité.
- 4) Des militants du Rassemblement jurassien saisissent l'occasion pour rappeler que depuis 1959, le RJ a arrêté sa position sur un certain nombre de thèses éducatives et culturelles et qu'il s'était prononcé, il y a près de 20 ans déjà pour l'obtention du baccalauréat préalablement à toute formation pédagogique.

C'est donc sous la pression conjuguée de ces multiples facteurs, augmentée encore par des rivalités personnelles et des argumentations émotionnelles que les députés vont se prononcer.

Assimilation des structures de formation

Leur première décision est de limiter le nombre des brevets d'enseignement. Le brevet de maîtresse d'ouvrages et celui de maîtresse ménagère sont fondus en un seul brevet de maître ou maîtresse d'économie familiale, ceci par 32 voix contre 8. Ce choix s'inscrit dans une tendance générale en Europe qui va vers l'unification des différents systèmes, précédemment en usage, de formation des différentes catégories d'enseignants: c'est l'assimilation des structures de formation.

B.

On remarquera que la formation des maîtres secondaires dispensée pour l'essentiel à l'Université de Berne, échappe paradoxalement à toute l'ambiance conflictuelle et, par voie de conséquence, ne sera pas discutée. Aucun vent n'ayant attisé ce foyer, la commission «Ecole» proposera à l'Assemblée de se dessaisir du dossier pour le confier au futur Département de l'éducation et des Affaires sociales. Peu de cohérence donc dans ce premier débat, à l'image des passions qui animent acteurs et supporters.

Voie dite «fractionnée» pour les trois brevets

Alors que la majorité de la commission «Ecole» propose un projet boiteux, sans fondement théorique (une mini-école normale pour les maîtresses d'école maternelle et pour les maîtresses d'économie familiale, accolée à un institut pédagogique destiné aux instituteurs et institutrices), la proposition de la minorité, bien étayée, dénonçant l'incohérence du projet parvient à s'imposer. La voie fractionnée est acceptée par 34 voix contre 10 pour les instituteurs et par 28 voix contre 12 pour les deux autres brevets.

Le Jura s'inscrit ainsi dans un courant européen (c'est la voie choisie en République fédérale d'Allemagne, Danemark, Finlande, Royaume-Uni) et rejoint les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel dans une certaine mesure.

Au cours du débat, aucune critique n'est adressée à la voie de formation intégrée et dispensée dans les écoles normales. Bien au

contraire, les députés qui montent à la tribune relèvent ses qualités intrinsèques que nul ne songe à nier. Mais ils relèvent l'impasse dans laquelle conduit le brevet d'enseignement, les énormes difficultés de reconversion que rencontrent les enseignants sans place et les dangers qu'entraîne un choix précoce (15 ans) et que courtent les élèves sortant de l'école secondaire.

Personne, curieusement, n'évoque la difficulté du recrutement ni l'ouverture de classes de raccordement destinées aux bons élèves de l'école primaire et chargées de les préparer au concours d'entrée aux écoles normales.

C'est cependant cette difficulté de recrutement (ajoutée bien sûr à celles évoquées plus haut) qui a incité la plupart des pays européens à choisir la voie fractionnée.

La disparition des écoles normales: un épiphénomène de la démocratisation des études

Tant que l'accès aux lycées ou gymnases est réservé à un petit nombre d'étudiants réputés seuls capables d'en tirer profit, la tendance demeure d'offrir à d'autres bons élèves (souvent issus de milieux socio-culturels dits défavorisés) prêts à s'engager à entrer dans l'enseignement, des possibilités d'étudier plus longuement (5 ans en général) en associant la formation générale et la formation professionnelle.

C'était la fonction «démocratique» des écoles normales. Aujourd'hui, partout en Europe où l'accès aux études gymnasiales a été ouvert plus largement, les écoles normales ont dû, tôt ou tard, fermer leurs portes. C'est dans ce contexte, plus large et qui légitime une attitude de décentration, qu'il faut situer les décisions prises par le pouvoir politique.

Quel institut, pour quels enseignants, pour quelles structures, pour quelles finalités ?

L'Ecole normale de Delémont va donc fermer ses portes en juillet 1981. Elle se mue progressivement en Ecole de culture générale. C'est elle qui délivrera en 1982 les premiers diplômes de culture générale qui pourront donner accès, entre autres possibilités, au concours d'entrée à l'Institut pédagogique pour devenir maître ou maîtresse d'école maternelle, maître ou maîtresse d'économie familiale.

A Porrentruy, les deux écoles normales (instituteurs et maîtresses «ménagères»)

disparaîtront en juillet 1982. L'Institut pédagogique qui va leur succéder (le programme de législation du Gouvernement ne laisse planer aucun doute à ce sujet) est en voie de gestation. Une commission parlementaire présidée par René Bilat, secrétaire du SEJ, est en train d'élaborer les bases légales permettant la création officielle de cette institution.

Remarquons qu'il est paradoxal de créer d'abord le moyen de former les maîtres, pièces primordiales dans le processus d'éducation, avant que soient définies les structures de l'école jurassienne. Ceci devra inciter le législateur à faire preuve d'imagination et de clairvoyance pour proposer des textes souples, adaptables aisément à des situations qui s'annoncent mouvantes.

Des questions...

Par 21 voix contre 14, l'Assemblée constituante a déjà décidé (est-ce irrémédiable?) que pour les futurs instituteurs l'accès à l'Institut pédagogique serait possible aux seuls porteurs d'un baccalauréat et ceci à la suite d'un concours d'entrée. C'était instituer sans le dire explicitement la pratique du numerus fixus pour les professions enseignantes. On comprend certes les députés qui voient là un excellent moyen de réguler le marché de l'emploi. A deux ans de distance, le pilotage est aisément, et les besoins en enseignants qui s'avèrent très fluctuants peuvent être satisfaits ou limités à courte échéance. Demeure cependant le principe constitutionnel du droit à la formation. Depuis 1978, les jeunes Jurassiens souhaitant se former pour devenir enseignants n'ont plus la possibilité d'envisager leur avenir dans cette voie. Cela durera jusqu'en 1982. Mais dès cette année-là, si les admissions à l'Institut s'opèrent en fonction des places disponibles en 1984, il y a fort à parier qu'on ne puisse devenir institutrice ou instituteur avant un lustre au moins. Un choix politique s'impose donc: droit (ou quasi garantie) au travail ou droit à la formation, mais alors sans garantie aucune! Un beau débat en perspective.

Autre question ennuyeuse. Y a-t-il un sens à limiter le nombre d'enseignants du canton du Jura alors que le canton de Berne ne prend que des mesures bien timides (une année creuse à l'école normale de Biel!) pour diminuer le nombre des siens? Serait-il judicieux de résorber la pléthora dans le canton du Jura alors que le Jura sud s'installera dans le chômage? L'équivalence reconnue à des centaines de brevets dispersés de part et d'autre d'une frontière absurde et contre nature n'entraîne-t-elle pas ipso facto le rééquilibrage immédiat par le principe des vases communicants? Encore un choix politique.

Quels critères de sélections?

En admettant que le principe du concours d'entrée soit confirmé, il faudra définir les critères de sélection. Connaissances et culture générale? Ce serait faire injure aux établissements de formation précédents qui en attestent la maîtrise en délivrant un diplôme ou un baccalauréat.

Aptitudes à l'enseignement? Est-il juste d'éliminer des candidats en évaluant chez eux ce que précisément l'institut est censé leur apporter?

Compétences techniques particulières en éducation musicale, éducation physique, travaux à l'aiguille le cas échéant? C'est alors obliger les candidats potentiels à des options précoces dans les écoles antérieures et renoncer au principe important de l'orientation retardée au maximum.

Il y a certes d'autres domaines à évaluer, notamment celui de la maturité et de la stabilité affectives. Le stage préalable pourrait parfois se révéler un facteur de dissuasion. Mais la capacité d'établir une relation humaine saine, la disponibilité et la stabilité émotionnelle, l'image positive de soi-même sont des éléments essentiels à la réussite et au succès dans l'enseignement! Les instruments de mesure ad hoc sont cependant lourds, d'un maniement délicat et à confier au savoir-faire de psychologues cliniciens!

Reste le problème de la «formation équivalente». L'Assemblée constituante par 21 voix contre 6 cette fois, a admis le principe selon lequel l'Institut sera accessible pour l'enseignement pré-scolaire et d'économie familiale (toujours à la suite d'un concours d'entrée) aux porteurs d'un diplôme de culture générale ou d'une formation équivalente.

Il est certain que cette notion de «formation équivalente» fera couler beaucoup d'encre. Un baccalauréat est-il équivalent à un diplôme de culture générale? Et un diplôme de commerce, d'art appliquée, d'infirmière, de dessinateur, de technicien, de nurse, de physiothérapeute, etc.?

Le concours d'entrée saura-t-il départager les candidats et sera-t-il prédicteur de la réussite ultérieure?

Que d'occasions de discorde, d'embrouillamini et de désillusions!

Au milieu du gué...

Mais au fait, pourquoi exige-t-on des capacités différentes pour les futures institutrices et pour les futures maîtresses d'économie familiale ou d'école maternelle? De quelle idéologie participe cette discrimination initiale? Toute la psychologie génétique contredit l'adage selon lequel plus les élèves sont jeunes, plus on a le droit de commettre des erreurs dans leurs processus

d'apprentissage! Toute la psychosociologie atteste que les exigences sont élevées pour établir un contact stable avec des adolescents. A plus forte raison si les cours complémentaires ménagers deviennent mixtes.

On a vraiment l'impression que l'Assemblée constituante s'est arrêtée en chemin. Partie hardiment vers une assimilation des structures de formation évoquée plus haut,

elle a laissé le char de la formation au milieu du gué, entouré d'eau et de remous, mais, fort heureusement, en période de décrue. Le Parlement jurassien en restera-t-il là? Lorsqu'après avoir fait deux pas en avant puis un pas en arrière, on se met à tourner sur place, il est difficile de prévoir dans quelle direction on va repartir!

Michel Girardin

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

I faut maintenir les classes à degrés multiples

Le précédent numéro de l'*«Educateur»* a publié le résultat de l'enquête effectuée par la Commission pédagogique sur les classes à degrés multiples. Au cours de sa séance du 28 août, sous la présidence de Jean-François Conus, cette commission a tiré les conclusions de cette enquête et a rédigé un rapport à l'intention du Comité central.

Ce rapport revêt à notre avis une importance fondamentale. Si le CC devait faire bien le postulat de la Commission pédagogique, et si en dernier recours l'autorité cantonale chargée de l'éducation devait l'admettre, les moyens d'enseignement, de même que les cours de recyclage, se verraient sensiblement modifiés.

B.

La commission pédagogique du SEJ, après avoir fourni au CC/SEJ le rapport destiné au représentant de l'AEP à la conférence CS I, a poursuivi l'étude du dossier CDM.

A la question: faut-il maintenir les CDM? la CP répond: oui. Elle justifie sa réponse par l'énumération de toute une série de considérations et d'avantages importants; en cela la CP confirme le contenu de différents documents romands: dossier N° 6 de l'IRD, rapport SPR de février 1980, ainsi que les prises de position du «groupe Marca».

Ayant procédé à la fin de l'année scolaire 1979-80 à une enquête auprès des maîtres des CDM et élaboré une statistique détaillée, la CP tire les résolutions et constatations suivantes:

1. La part des CDM dans l'école primaire du Jura est de très loin la plus forte de Suisse romande. Les CDM sont donc une caractéristique essentielle de l'école jurassienne. Non seulement elles ne représentent pas autant de cas particuliers et marginaux, mais en outre elles ne sont pas en voie de disparition. Tout porte à croire en effet que l'évolution démographique va en faire augmenter le nombre. Il en va de même pour les classes d'ouvrages où la proportion de CDM est probablement encore plus forte. Il convient donc d'en tenir compte plutôt que d'y voir une tare à éliminer au plus vite.

2. Une classe de l'école primaire sur deux au moins étant une CDM, il est indispensable que dès la période de formation initiale les enseignants soient prépa-

rés à en saisir les avantages, à les mettre en valeur et à savoir s'organiser au mieux dans ce but. Cela doit être vrai, dans la mesure du réalisable, dès maintenant à l'Ecole normale, mais surtout dans le futur Institut pédagogique.

3. Il paraît indispensable de procéder à une **relecture des programmes prévus au plan d'étude**. Ce faisant il ne s'agirait pas de les modifier à l'intention des CDM, mais bien plutôt de les restructurer, afin de mettre en évidence:

- les matières qui reviennent à plusieurs niveaux;
- les étapes à atteindre à chaque niveau dans une même matière.

Une telle **présentation verticale** des matières serait utile aux maîtres enseignant dans une CDM.

4. Les élèves de CDM sont souvent amenés à travailler seuls et sans le maître. Or la plupart des moyens d'enseignement, même ceux destinés à l'élève, ne sont pas immédiatement utilisables par eux (explications préalables nécessaires, vocabulaire complexe, instructions précises insuffisantes, etc.). Il s'impose donc:

- de faire en sorte que tout nouveau **moyen d'enseignement** destiné à l'élève soit conçu de manière à être **directement utilisable** par lui, sans l'appui du maître;
- de prévoir des auxiliaires de même conception pour accompagner et compléter les moyens actuels.

Il va de soi que tous les élèves et toutes les classes, même celles à un seul degré, bénéficieraient de ce progrès vers un enseignement plus individualisé.

5. Les **recyclages** accompagnant l'introduction d'un nouveau programme devraient être conçus de manière à éviter aux maîtres du CDM de suivre des cours durant plusieurs années successives. A envisager: la dispense de certaines séances (exemple: recyclage actuel en math), le recyclage au programme de plusieurs années (avec vue d'ensemble) en un seul cours annuel, etc.

La CP adresse ces résolutions au CC/SEJ en lui laissant le soin de choisir par quelle voie et quelles instances il va les faire aboutir (Département de l'éducation, commission des moyens d'enseignement, Ecole normale, Centre d'information pédagogique, AEP, commission spéciale du SEJ, etc.). Il lui semble toutefois que quelque chose doit être entrepris et dans les meilleurs délais.

La réalité ne dépasse plus la fiction

Dans le numéro 26 de l'*«Educateur»*, nous faisions état d'une lettre adressée par une commune jurassienne aux postulants d'une classe. Les autorités de cette commune nous prient d'ajouter que deux semaines plus tard, elles ont avisé par lettre tous les postulants que les dispositions arrêtées par la commission d'école avaient été rectifiées par le conseil communal dans le sens de l'article 13 de l'ordonnance cantonale qui prévoit que celui-ci «adressera à chaque électeur un bulletin officiel blanc et une liste des candidats».

Tant mieux!

B.

Communiqué de la caisse de pensions

Dans sa séance du 3.7.80, le Parlement jurassien a fixé la retraite légale à 62 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.

Pour les enseignantes et enseignants l'activité professionnelle cesse obligatoirement à la fin du semestre la plus proche de l'âge terme (31 janvier ou 31 juillet). Il n'est pas nécessaire de donner sa démission. Une lettre signalant sa cessation d'activité suffit. Elle doit être adressée à la caisse de pensions le plus tôt possible, avec copie à l'autorité de nomination. La caisse avisera les intéressés du montant de leur rente.

Dès le 1.10.80, la Caisse de pensions déménage.

Nouvelle adresse: Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, case postale, 19, rue des Moulins, 2800 Delémont.

Education physique à l'école

En mars 1979 déjà, lors d'une entrevue avec M. Jardin, ministre de l'éducation, l'AJEPS demandait la mise sur pied d'une commission ayant pour tâche de définir les buts et les moyens d'une politique propre au canton du Jura dans l'enseignement de l'EP. Après passablement de difficultés et d'atermoiements, un groupe de travail «l'EP à l'école» a vu le jour. Il a été mis sur pied, ainsi que 7 autres groupes (la médecine sportive; la femme et le sport; le sport pour tous; les associations et le sport d'élite; les constructions et installations; les finances; les lois, ordonnances et règlements) par la Commission pour l'élaboration de la politique sportive de la République et Canton du Jura (CEPS), créée par arrêté gouvernemental, le 15 avril 1980, et chargée «d'habiller» l'art. 30 de la Constitution jurassienne «L'Etat encourage la pratique générale du sport».

A fin août de cette année a paru un rapport intermédiaire faisant le point des travaux des huit groupes de travail et de la Commission d'étude. Voici, in extenso, le texte concernant l'EP à l'école.

Jean Petignat

Groupe de travail: éducation physique à l'école

Le groupe de travail «Education physique à l'école» a tenu sa séance constitutive le 16 mai 1980. Il s'est réuni quatre fois à ce jour.

Ce groupe est composé de:

M^{me} Christiane Beucler, Saignelégier
M. Jean-René Bourquin, Rossemaison
M^{me} Christiane Gasser, Delémont
M^{me} Mariska Glauser, Courchapoix
M^{me} Maryvonne Kottelat, Courrendlin
M. Claude Laville, Porrentruy
M. François Laville, Porrentruy
M. Jean Petignat, Courtedoux
M. Marc Rusterholz, Porrentruy
M^{me} Liliane Schoeni, Delémont
M. Roland Stehlin, Vicques
M. Daniel Voyame, Delémont
M. Jean Zahnd, Saignelégier.

Le secrétariat est assuré par M. Jean-Pierre Molliet, Courroux.

Considérations générales

Phénomène de la culture moderne, facteur du développement humain et social, l'éducation physique fait partie intégrante de l'éducation, comme l'ensemble des activités littéraires, scientifiques, technologiques et artistiques.

A l'école, elle sert à développer tous les aspects de la personnalité. Elle doit permettre une riche panoplie d'activités sportives en salle comme dans la nature, en accordant cependant une priorité aux exercices de plein air. La danse, la gymnastique posturale et l'expression corporelle font notamment partie de cette offre.

Pris sous l'angle d'élément fondamental de l'éducation, le sport à l'école a besoin d'enseignants familiarisés aux méthodes les plus adaptées.

Concernant les maîtres d'éducation physique, la tendance postule qu'ils soient aussi enseignants dans au moins une autre matière.

Problèmes à traiter

Le groupe a pour mandat d'élaborer une conception globale de la politique de l'éducation physique scolaire propre au canton du Jura et à son intégration dans l'éducation générale. Ce projet a pour objectif de conférer à l'éducation physique sa vraie valeur. L'étude portera sur les points suivants:

- a) les options fondamentales
- b) le conseil pédagogique
- c) les programmes
- d) la formation des enseignants
- e) le perfectionnement et le recyclage.

Propositions

1. Rattachement de l'éducation physique au Service de l'enseignement

Appuyé par les milieux sportifs et l'Association jurassienne d'éducation physique, le groupe demande que l'organisation de l'éducation physique dans les écoles (inspections, conseillers pédagogiques, gymnastique posturale, sport scolaire facultatif...) soit détachée de l'Office cantonal des sports et rattachée au Service de l'enseignement.

2. Crédit d'un Conseil pédagogique

La notion d'inspecteur doit être supprimée. La politique sportive scolaire (méthodologie, pédagogie, adaptation des programmes aux conditions locales, recyclage des enseignants) sera mise entre les mains d'un groupe d'animateurs qui formeront le CONSEIL PÉDAGOGIQUE. Ils seront recrutés au sein du corps enseignant. Ils

tiendront un rôle de conseillers. Ils seront déchargés de certaines heures de leur programme pour accomplir cette mission. On tiendra compte, pour la désignation de ces animateurs (3 à 5), de la représentation des niveaux scolaires et, si possible, des régions.

3. Extension du sport scolaire facultatif

Il convient de généraliser ces activités sportives destinées à la jeunesse, activités libres et volontaires.

Indications sur les intentions du groupe

L'étude sera poursuivie selon le principe de la globalité. Il y aura lieu de prévoir des structures en partant de la base (école enfantine).

Les principales tâches de l'éducation reposent sur les points suivants: donner des gestes et des mouvements, créer certains comportements, préparer l'être à la vie, perfectionner des aptitudes de base, contribuer à l'équilibre général, développer les qualités physiques, intellectuelles et morales, procurer du plaisir.

Les buts sont à rechercher dans les familles suivantes:

- a) le maintien du corps en bonne santé;
- b) la disponibilité corporelle et intellectuelle;
- c) la participation à l'éducation morale et sociale;
- d) la préparation à la vie des loisirs.

Education physique à l'école enfantine

34 maîtresses d'école enfantine jurassiennes ont participé samedi 13 septembre à un cours organisé par l'AJEPS (Association jurassienne d'éducation physique scolaire), et animé par Jean-René Bourquin, Christiane Gasser et Mariska Glauser. Parmi les différents thèmes abordés durant cette journée, mentionnons la gymnastique posturale, l'expression, l'endurance et le jeu.

Les organisateurs ne se proposent pas par là d'introduire le sport à l'école enfantine, mais plutôt d'entamer une réflexion visant à utiliser l'éducation physique comme moyen d'éducation globale de la personnalité de l'enfant. Les participantes ayant émis le vœu qu'une suite soit donnée à cette rencontre, l'AJEPS envisage de renouveler l'expérience dès l'année prochaine.

AJEPS.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey. Pastourelles 17.
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

LA SPR UNE ET DIVERSE Institut de formation de base

Prolongation et réforme de la formation des enseignants primaires

En février 1978 le Grand Conseil du canton de Berne décidait de prolonger à 5 ans la formation initiale des futurs enseignants primaires. Cette mesure allait permettre une profonde réforme de l'ensemble du processus de formation des enseignants primaires.

L'Ecole normale de Bienne — seule institution francophone de formation des enseignants primaires dans le canton de Berne — a largement mis à profit l'autonomie qui lui a été octroyée dès le début des travaux de réforme par les autorités cantonales pour mettre sur pied une structure de formation originale, des plans d'études propres tenant notamment compte de l'évolution et des besoins futurs de l'école romande, une organisation nouvelle de la formation professionnelle faisant alterner enseignement théorique à l'école normale et stages de longue durée dans les classes de pratique.

La structure de la formation initiale

D'une durée de 5 ans, la formation initiale (qui fait suite à une scolarité obligatoire de 9 années) comprend deux phases liées entre elles par des objectifs pédagogiques complémentaires

- a) *les sept premiers semestres (1 à 7) sont essentiellement consacrés à la formation générale des futurs enseignants, à l'orientation continue des étudiants (stages de sensibilisation avec encadrement); un examen de culture générale conduisant à l'obtention d'un diplôme met fin à la première partie des études;*
- b) *les trois derniers semestres (8 à 10) mettent l'accent sur la formation professionnelle théorique et pratique des futurs enseignants primaires; durant cette période la formation en éducation artistique, en éducation musicale et en éducation physique se poursuit; les étudiants ont également la possibilité d'individualiser leur profil de formation par des options de culture générale. Un examen final (formation professionnelle théorique, travail de diplôme, aptitude à l'enseignement, éducation artistique, éducation musicale et éducation physique) conduit à l'obtention du brevet d'enseignement primaire bernois (avec possibilité d'éligibilité définitive pour les degrés 1 à 9 de l'école primaire).*

Pour les étudiants dont les parents sont domiciliés dans le canton de Berne, les études sont gratuites. Les frais de matériel (livres, etc.) sont à la charge de l'élève qui

peut, selon le revenu et la situation familiale, bénéficier d'une bourse du canton, éventuellement de sa commune de domicile. Durant leur formation, les étudiants ne touchent pas de rétribution. Les élèves dont les parents ne sont pas domiciliés dans le canton de Berne sont redevables d'un écolage qui se monte actuellement à Fr. 8150.— par année (concordat intercantonal).

Les objectifs fondamentaux de la formation initiale

La réforme de la formation initiale des enseignants primaires a entraîné une révision complète de l'ensemble des plans d'études (formation générale et formation professionnelle).

Pour ce qui concerne la formation générale, les options essentielles furent les suivantes:

- a) *redéfinition de l'ensemble des plans d'études qui tiennent compte, tant du point de vue des contenus que des méthodes, des options fondamentales de la coordination romande (CIRCE);*
- b) *respect des objectifs fondamentaux de la culture générale décrits par l'art. 7 de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité afin de permettre aux détenteurs d'un brevet primaire de poursuivre leurs études à l'université (selon les recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique);*
- c) *recherche d'un profil particulier de formation générale qui vise à atteindre un*

certain équilibre entre les aspects intellectuel, affectif, pratique, artistique et physique du développement de l'individu;

- d) *nécessaire harmonisation et coordination des plans d'études des différentes disciplines pour faire si possible échec à la parcellisation du savoir et des compétences (maladie chronique des écoles moyennes supérieures);*
- e) *intérêt et importance de l'interdisciplinarité et de la pluridisciplinarité de la formation générale du futur enseignant généraliste (semaines de synthèse avec participation de la majorité des disciplines de formation générale, par exemple «Le XVIII^e siècle»);*
- f) *importance de l'activité professionnelle ultérieure pour la définition de la formation générale («pédagogisation des disciplines», selon l'expression de K. Frey);*
- g) *nécessité de repenser les axes fondamentaux et la définition de ce que l'on appelle communément «culture générale» dans une société qui a vécu ces dernières décennies une mutation considérable (nouveaux agents de socialisation et d'acculturation, école parallèle, etc.).*

Ces options ont eu notamment pour conséquences:

- *l'introduction de l'étude obligatoire d'une deuxième langue étrangère (anglais ou italien);*
- *la nécessité d'une initiation large aux moyens de communication de masse (discipline obligatoire);*
- *l'introduction de la philosophie comme discipline obligatoire également;*
- *un accroissement des possibilités d'options;*
- *la concrétisation d'approches pluridisciplinaires et la nécessité pour les formateurs de formateurs de coordonner leur enseignement.*

Quant à la phase de formation professionnelle, elle tente de répondre aux exigences fondamentales suivantes:

- a) *conception globale de la formation visant à établir des liens entre formation générale et formation professionnelle;*
- b) *importance centrale de la formation méthodologique du futur enseignant;*
- c) *caractère scientifique de la formation professionnelle théorique et pratique;*
- d) *importance de la relation constante (institutionnalisée) entre théorie et pratique;*
- e) *choix d'une stratégie d'apprentissage et non de simple imitation;*

f) relation avec la recherche pédagogique et l'innovation scolaire.

Ces objectifs ont conduit à:

- une redéfinition des plans d'études de psychologie et de pédagogie;
- une introduction de la sociologie de l'éducation comme discipline indépendante;
- une formation méthodologique pour l'ensemble des disciplines obligatoires de l'école primaire;
- une nouvelle organisation de la formation professionnelle pratique comprenant
 - les leçons de démonstration (y compris micro-enseignements);
 - les stages de sensibilisation avec encadrement;
 - les stages professionnels dans les classes de pratique (13 semaines), avec analyse rétroactive et proactive de l'activité professionnelle à la fin de la semaine (séminaires);
- une utilisation plus importante de l'enregistrement vidéo.

LE TABLEAU DES HEURES ANNUELLES D'ENSEIGNEMENT

	Formation générale	Méthodologie	Total
I. LANGUES	37½	4½	42
Langue maternelle	16	3	19
1 ^{re} langue étrang.	11½	1½	13
2 ^{re} langue étrang.	10	—	10
II. COMMUNICATION	2	—	2
III. SCIENCES HUMAINES	16	3	19
Religion	2	1	3
Philosophie	2	—	2
Histoire	6		6
Instruction civique	2	1	3
Géographie	4		4
Méthodologie environ I (voir également sous «formation professionnelle théorique»: psychologie, pédagogie et sociologie de l'éducation)	—	1	1
IV. SCIENCES	33	5	38
Mathématique	15	2	17
Dessin technique	1	—	1
Biologie	7		7
Chimie	4	1	5
Physique	5	1	6
Hygiène	1	—	1
Méthodologie environ II	—	1	1
V. ÉDUCATION ARTISTIQUE	14½	1½	16
Dessin / histoire de l'art	8	1½	9½
Activités créatrices manuelles	6	—	6
Ecriture	½	—	½

VI. ÉDUCATION MUSICALE	15	1	16
Education musicale / Chant	7	1	8
Chant chorale	3	—	3
Instrument	5	—	5

VII. ÉDUCATION PHYSIQUE	13½	1½	15
-------------------------	-----	----	----

VIII. FORMATION PROFESSIONNELLE THÉORIQUE	12	7	19
Pédagogie	4	—	4
Sociologie de l'éducation	2	—	2
Psychologie	5	—	5
Législation administration scolaire	1	—	1
Méthodologie générale	—	3	3
Méthodologie des degrés	—	2	2
Méthodologie des disciplines	—	* *	
Projet interd. professionnel	2	2	

IX. FORMATION PROFESSIONNELLE PRATIQUE	—	3	3
Démonstration / M.-T.	—	3	3

X. OPTIONS	7	—	7
Option I	3½	—	3½
Option II	3½	—	3½

XI. TECHNIQUE DE TRAVAIL	1	—	1
Total	151½	26½	178

XII. STAGES			
Stages de sensibilisation	4 ^e , 2 ^e semestre : 1½ semaine avec encadrement	3 ^e , 2 ^e semestre : 1½ semaine	
Stages professionnels	2 ^e , 2 ^e semestre : 4 semaines (classes de pratique)	1 ^e , 1 ^e semestre : 5 semaines 1 ^e , 2 ^e semestre : 4 semaines	
Stage hors milieu professionnel	2 ^e , 2 ^e semestre : 4 semaines (dont 1 pendant le temps d'école)		

XIII. CAMPS DE SKI ET/OU DE MONTAGNE	5 ^e : 1 semaine 4 ^e : 1 semaine 3 ^e : 1 semaine		
--------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	--	--

XIV. SEMAINE(S) D'ÉTUDES	5 ^e -1 ^{re} : 1-2 semaines		
XV. VOYAGE D'ÉTUDES	1 ^{re} : 1 semaine		

* Voir sous «Méthodologie des différentes disciplines».

Conditions d'admission à l'Ecole normale de Bienne

a) Pour les élèves qui ont terminé leur scolarité obligatoire

Les candidats au brevet d'enseignement primaire qui ont terminé leur scolarité obligatoire sont admis sur la base d'un examen ou sans examen.

Pour être admis sans examen, un candidat doit avoir terminé sa scolarité obligatoire (école secondaire, sections «classique» ou «classique sans latin»), être au bénéfice d'une recommandation sans réserve du Collège des maîtres secondaires et avoir obtenu durant les deux derniers semestres d'étude à l'école secondaire une moyenne de 5,00 environ.

Les candidats qui ne satisfont pas aux exigences sommairement définies ci-dessus ont la possibilité de se présenter à l'examen d'admission (épreuves écrites et/ou orales ou pratiques) dans les disciplines suivantes :

français	dictée/ grammaire composition	3 notes
allemand	oral	
allemand	écrit	2 notes
mathématique		2 notes
chant/musique		1 note
dessin		1 note
éducation physique		1 note

Il est également accordé une grande attention au rapport confidentiel de l'école secondaire et à l'état de santé du candidat (certificat médical).

La Direction de l'instruction publique fixe annuellement le nombre de candidats pouvant être admis en tenant compte de la valeur des candidatures et des besoins ultérieurs. Depuis 1974/1975 (début de la pleiade) et en raison de la prolongation des études (1978), le recrutement des futurs enseignants primaires a subi de profondes modifications: actuellement presque tous les élèves de l'Ecole normale de Bienne ont suivi les sections «classique» ou «classique sans latin» des écoles secondaires du Jura bernois ou de Bienne.

Un élève qui a suivi une filière de formation primaire ou qui, pour des raisons diverses, a vécu une scolarité secondaire perturbée a la possibilité de suivre durant une année la classe de raccordement de l'école normale. Pour ces candidats, l'examen d'admission est obligatoire.

b) Pour les détenteurs d'un certificat fédéral de maturité

Conformément aux décisions du Grand Conseil bernois, les détenteurs d'un certifi-

cat fédéral de maturité ont la possibilité d'obtenir le brevet d'enseignement primaire. La durée des études est de quatre semestres. Ces étudiants sont intégrés dans la filière de formation régulière de l'école normale (7^e semestre: formation complémentaire individualisée; 8^e, 9^e et 10^e semestres: formation professionnelle théorique et pratique). Les détenteurs d'un certificat de maturité sont dispensés de l'examen de culture générale.

L'admission a lieu annuellement: un stage en milieu professionnel et des tests permettent d'opérer une sélection. Cette nouvelle voie de formation est à l'heure actuelle encore peu fréquentée.

Situation de l'emploi et poursuite des études

La partie francophone du canton de Berne a connu une période de pléthore à partir de 1975. Actuellement la situation de l'emploi pour les enseignants primaires est en nette amélioration; un équilibre se dessine entre l'offre et la demande. Reste en suspens le problème des enseignants itinérants et celui des maîtres avec poste partiel (nomination provisoire). La nouvelle organisation de la formation a veillé à sortir l'école normale du ghetto dans lequel elle se trouvait précédemment: réorientation scolaire possible après 7 semestres d'étude et réussite de l'examen de culture générale; accès à toutes les facultés universitaires (à l'exception des facultés de médecine et des Ecoles polytechniques fédérales) après 10 semestres d'étude. La réalisation de ce postulat, encore controversé, est essentielle pour le maintien de l'école normale et le recrutement du personnel enseignant primaire dans le canton de Berne. L'Université de Fribourg a été la première institution universitaire à modifier son règlement d'immatriculation en faveur des normaliens et des normaliennes.

Conception globale de la formation des enseignants

En 1978, lors du débat lié à la prolongation de la formation initiale des enseignants primaires, les membres du Grand Conseil bernois ont souhaité obtenir de la Direction de l'instruction publique une conception globale de la formation pour toutes les catégories d'enseignants formés dans le canton de Berne. Ils ont également demandé un rapport concernant une éventuelle formation complémentaire des enseignants après 3 ou 4 années de pratique professionnelle (modèle de formation récur-

rente: formation initiale de 5 ans + pratique professionnelle + formation complémentaire d'une année).

Ces deux aspects de la politique de formation des enseignants feront l'objet d'une procédure de consultation et de discussions au Parlement cantonal. Actuellement il n'existe pas d'appui pédagogique institutionnalisé pour les jeunes maîtres; la fonction de conseiller pédagogique est dévolue aux inspecteurs scolaires et le Centre de perfectionnement du corps enseignant, par les cours de recyclage et de formation continue qu'il propose, offre des possibilités de formation complémentaire.

La formation des enseignants: un processus constant de réforme et d'adaptation

Il serait faux de concevoir l'organisation de la formation des enseignants comme une donnée rigide en place définitivement pour des décennies.

La formation initiale des enseignants se modifie, s'adapte, se transforme au fil des ans en tenant compte d'une part de l'évolution et de l'innovation qui a lieu à l'école primaire, en tentant de coordonner d'autre part sa stratégie de formation avec, par exemple, la formation continue.

Actuellement la formation initiale des enseignants primaires fait l'objet d'une évaluation formative menée par le Centre de recherche pédagogique de la partie francophone du canton de Berne. Une telle évaluation conduira à des modifications et à un ajustement des objectifs, des contenus et des méthodes de formation.

Les premières réflexions ont mis en évidence la nécessité d'une formation continue des formateurs d'enseignants et le besoin manifeste d'une formation complémentaire spécifique pour les responsables des classes de pratique (praticiens chargés de la formation professionnelle pratique). Un cours d'une durée de six mois sera vraisemblablement mis sur pied en 1981 à leur intention. De même les expériences de ces trois dernières années ont clairement mis en évidence l'importance cruciale pour la valeur de la formation de contacts institutionnalisés entre tous les partenaires de la formation des enseignants.

Claude Merazzi,

directeur,

Ecole normale de Bienne.

Des informations complémentaires et des documents (notamment plans d'études) peuvent être obtenus auprès de l'Ecole normale de Bienne, 45, chemin de la Ciblerie, 2503 Bienne, tél. (032) 25 88 11.

Nouvelles du Centre de perfectionnement

A. CONCEPTION GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE CANTON DE BERNE

Le cours animé par M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique (N° 5.119.1) aura lieu les vendredi et jeudi 7 et 20 novembre à l'Ecole secondaire de Reconvilier. Vous pouvez encore annoncer votre participation au secrétariat du Centre.

B. FRANÇAIS

Nous rappelons le début des cours de recyclage pour les enseignants qui auront une classe de 1^{re} année primaire au début de l'année scolaire 1982-1983, les mercredis 22 et 29 octobre (convocations personnelles déjà adressées).

C. 1981: LE PROGRAMME PRÉVU DE BOTANIQUE

Chaque année, depuis 1973, le Centre de perfectionnement du Jura bernois a organisé des excursions de botanique pour débutants et il en sera encore de même en 1981: six excursions permettront aux novices de se familiariser avec la flore de notre pays: rivière (Doubs), garde (Pisterlen), forêts du Plateau suisse (Treiten) et de la chaîne jurassienne (Vallon de St-Imier), sommet du Jura (Balmfluh, SO), bords d'un lac (Cudrefin). Autant de lieux où les associations végétales sont fort différentes.

Toujours pour les débutants, deux autres cours sont prévus: l'un de détermination, traditionnellement programmé depuis 1974; l'autre, nouveau, sera consacré à quelques séances de classement. Il nous a paru intéressant d'offrir la possibilité aux amateurs d'herbiers, de photos ou de clichés de la flore suisse, de mettre un nom à leurs collections de l'été, ce qui est loin d'être facile.

Le succès de participation au cours LA NATURE EN FRUITS 1980 nous obligeait à reconduire les mêmes excursions en 1981. Après les vacances d'été, deux randonnées sont prévues à Nods et aux Reuilles.

Depuis 1979, nous offrons au corps enseignant des EXCURSIONS CHOISIES DE BOTANIQUE. En 1981, Jürg Röthlisberger, de Cham (ZG) nous conduira dans des marais à Rothenturm (lac d'Aegeri) et dans l'Oberland bernois, à Chaltenbrunnenmoos (au sud de Meiringen); Jean-Daniel Gallandat, de Valangin, nous présentera la région de Morteau à Frasnes (France); Adolphe Ischer, de Neuchâtel, nous fera découvrir le fond du Creux du Van et Robert Paroz, de Cormondrèche, guidera notre corps enseignant dans les marais de la Sèche de Gimel (Col de Marchairuz) et dans ceux de la Vraonne (Ste-Croix - La Côte aux Fées).

Pendant les vacances d'été, deux stages devraient satisfaire les plus difficiles d'entre nous! Le premier, FLORE DES CÉVENNES, offrira un dépassement à ceux qui aiment les voyages. Benoit Garonne, de l'Université de Montpellier et président des Ecologistes de l'Euzière, aura l'occasion, une fois de plus, de

présenter une partie des beautés de son pays: cinq jours dans les Cévennes, à 1000 m d'altitude...

A fin juillet, Jean-Louis Richard, phytosociologue à l'Université de Neuchâtel, présentera pour la première fois à nos collègues la flore et la végétation du haut Val de Réchy (VS). J.-L. Richard s'occupera plus particulièrement de l'aspect pyhtosociologique de la flore alpine et de ses applications à la protection de la nature, dans un endroit menacé par l'homme (il est prévu un barrage...).

Voilà... riche programme, varié s'il en est. Profitez-en !

Eric Grossenbacher

Nous rappelons à nos collègues qu'ils peuvent consulter, au Centre de Moutier, les rapports des différents stages de botanique organisés par le Centre, à savoir:

1. Cinq jours à Aletsch, 15 pages, 1975.
2. Aletsch 1976, 11 pages.
3. Flore du Midi de la France, 25 pages, 1977 (première approche).
4. Cinq jours au Val d'Anniviers, 19 pages, 1977.
5. Flore du Midi de la France - St-Jean-de-Cuculles - Pic St-Loup, 35 pages, 1978.
6. Flore du Parc National - Ecologie alpine, 19 pages, 1978.

7. Stage floristique dans la région du Pic St-Loup, 36 pages, 1979.

8. Flore du Val de Binn, 33 pages, 1979.

Soulignons enfin que ces différents rapports sont illustrés, dès 1977, de magnifiques dessins et photos dus au talent de participants passionnés.

Le directeur:

W. Jeanneret

Enseignement rénové du français - recyclage

Avis au corps enseignant et aux commissions d'école

L'enseignement rénové du français débutera en première année avec l'année scolaire 1982-83. Le recyclage du corps enseignant s'étendra sur deux années scolaires. Il commencera les mercredis 22 octobre (groupes Bienné et St-Imier) et 29 octobre (groupes Moutier et Tavannes) par une journée de sensibilisation initiale. Il se poursuivra, à raison d'un après-midi toutes les semaines environ, soit 22 séances au maximum pour l'année scolaire 1980/81.

Comme pour la mathématique, les cours seront pris par moitié sur le temps d'école. Les enseignants concernés seront convoqués personnellement et devront informer leur commission d'école des dates retenues.

Les responsables du recyclage organiseront des séances d'information destinées aux autorités

scolaires et communales d'une part et aux parents d'autre part.

Nous sommes persuadés qu'avec la collaboration et la compréhension de chacun cette importante réforme pourra s'effectuer dans de bonnes conditions.

AEPSJB

Cours d'initiation au rugby

Ce cours (N° 5.102.6) devait avoir lieu le 23 août. Pour diverses raisons, il a dû être reporté au **dimanche 28 septembre 1980**, à Court ou à Moutier, de 9 h. à 13 h. pour la partie pratique.

Il sera ensuite possible de nous entretenir ensemble des problèmes inhérents à l'éducation physique en général et aux jeux en particulier. Ce cours est ouvert aux enseignants du Jura bernois et du canton du Jura.

Inscription: Enseignants du Jura bernois : soit Centre de perfectionnement du corps enseignant, Moutier (tél. 032 - 93 45 33), soit auprès de Jean-François Erard, Plein Soleil 2, 2740 Moutier.

Enseignant du canton du Jura: auprès de Jean-René Bourquin, 2801 Rossemaison.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:

M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

Fribourg

LA SPR UNE ET DIVERSE Institut de formation de base

Structure

Il existe actuellement dans le canton trois écoles normales privées — l'*Institut Sainte-Croix à Bulle*, l'*Institut du Sacré Cœur à Estavayer-le-Lac*, le *Pensionnat Sainte-Agnès à Fribourg* — et une école normale officielle.

Age et condition d'admission

Peuvent être candidats: tous les jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire ou ayant 15 ans révolus et 9 ans de scolarité. Pour être admis à l'école normale les candidats sont soumis à un examen qui comporte des épreuves de français, d'allemand et de mathématique. Les résultats obtenus au cycle d'orientation sont pris en compte. Malgré la pléthora il n'y a pas de numerus clausus.

Durée des études

La durée des études est de 5 ans. Les quatre premières années sont consacrées essentiellement à la formation générale. Quelques branches dites professionnelles sont introduites dès la 3^e année.

Titre et droits

Les étudiants ayant terminé leurs études avec succès sont détenteurs d'un diplôme d'enseignement qui leur permet d'assumer la responsabilité d'une classe primaire. Dès 1983 les diplômes donneront accès aux études universitaires, sauf en ce qui concerne les disciplines médicales et pharmaceutiques.

Programme

Pendant les quatre années de formation générale le programme porte sur les branches suivantes: langue maternelle, 2^e langue nationale, 3^e langue (italien ou anglais), géographie, histoire, mathématique, biologie, chimie, physique, ACM, dessin et musique. Dès la 3^e année vont s'ajouter la pédagogie, la psychologie et la méthodologie.

A la fin de la 4^e année les étudiants subissent des examens portant sur les branches de formation générale.

La cinquième année est consacrée entièrement à la formation professionnelle. Les stages dans les classes se répartissent

comme suit: 1 stage de deux semaines en 4^e année, 3 stages d'une durée totale de 7 semaines en 5^e année. Ceux-ci ont lieu dans tous les degrés primaires. Durant le reste de l'année les normaliens passent un après-midi par semaine dans les classes d'application.

Intégration des nouveaux enseignants

Les étudiants ayant terminé leurs études ne sont peut-être pas tous réellement prêts à assumer la responsabilité d'une classe, c'est pourquoi ils bénéficient d'un appui pédagogique durant leur première année d'enseignement.

Conclusion

La nouvelle formation donnée à l'école normale n'est pas encore la panacée malgré nombre d'améliorations. Cependant, il faut reconnaître que l'école normale demeure une école à échelle humaine où règne une ambiance agréable et où le dialogue joue un rôle très important. M. R.

Je remercie M. L. Dietrich, directeur de l'Ecole normale, pour son aimable collaboration.

Voyages à la rencontre des civilisations: INDE DU SUD

Dates prévues: a) 25 juillet - 15 août 1981
b) 19 décembre 1981 -
2 janvier 1982

UNE FORMULE DE VOYAGE QUE LA SPR VOUS PROPOSE À TITRE EXPÉRIMENTAL

Nous vous rappelons l'article paru dans l'«Educateur» du 5 septembre, dans lequel nous vous offrons la possibilité de voyager l'année prochaine en Inde du Sud ou en Grèce, en cogérant votre voyage, de telle sorte qu'il corresponde le mieux possible à vos aspirations et à ce que vous attendez de ce type d'expérience. En ce qui concerne le sens et le mode de celle-ci, nous vous prions de vous référer à l'article précité.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'aborder l'Inde du Sud de la même façon que les vagues de migrants de toutes sortes qui, depuis la préhistoire, ont déferlé sur elle, en prenant pied sur sa côte occidentale. Nous allons débarquer un beau matin à l'aéroport international de Bombay.

DE L'AÉROPORT À BOMBAY

Ce qui vous assaillira, dès l'arrivée, c'est un monde de sensations nouvelles: la moiteur de l'air, la foule dense et bigarrée, des odeurs inconnues, les couleurs des saris; vous vous sentirez littéralement pris à la gorge et vous vous demanderez ce qui est en train de vous arriver. Et puis vous irez à Bombay, en bus ou en voiture. Tout le long du trajet, qui dure 45 à 60 minutes, selon l'heure et la vitesse du moyen de locomotion choisi, vous passerez de surprise en surprise; vous traverserez des faubourgs miséables, vous verrez des hommes dormant sur le trottoir, des taxis par centaines, de longues rues commerçantes; vous arriverez enfin dans le quartier des hôtels et des grands bâtiments administratifs, très occidentalisés, qui dominent la mer du haut de leur solitude de béton.

Bombay, c'est la porte d'entrée de l'Inde du Sud, à l'image de la «gateway of India», cet arc de triomphe érigé face à l'océan, pour commémorer l'arrivée du roi Georges V et de la reine Mary, le 17 novembre 1911.

A Bombay, il faut rester un ou deux jours pour s'imbiber d'images, pour se tremper dans l'atmosphère des marchés, pour prendre un premier contact avec les chefs-d'œuvre de la sculpture indienne (grottes d'Elephanta et de Kanchi, musée du Prince de Galles), pour assister surtout au spectacle de la rue, avec ses mille petits métiers et ses mille marchands.

Et puis, de Bombay, on cinglera vers l'Inde du Sud et ses trois principaux états.

LE TAMIL NADU

Pays austère et de haute civilisation, avec les réalisations exceptionnelles de ses grandes dynasties, les Pallava, les Chola, les Pandya, avec ses villes saintes, ses ashrams, ses grandes fêtes, avec le gigantisme baroque de ses temples.

La vie religieuse y est profondément ancrée au cœur de ses habitants. C'est le vieux pays dravien, chantant et dansant ses mélodies.

D'une ville et d'un village à l'autre, d'un temple à l'autre, d'une procession à l'autre, en passant par Pondichéry, pour y découvrir un parfum de France et des gendarmes à képi, l'on s'imprégne lentement de la beauté de cette terre, de celle de ses sanctuaires, de ses dieux, de ses rivières.

L'axe Nord-Sud du Tamil Nadu relie Madras, la capitale de l'Etat (à deux heures de vol de Bombay), au Cap Cormorin, la pointe extrême de la péninsule indienne, située à l'ouest de l'île de Ceylan, Sri Lanka, dont la visite (anciennes villes royales bouddhiques d'Anuradhapura, Polonnaruwa et Kandy notamment) peut être agréablement combinée avec celle de l'Inde du Sud.

LE KERALA

Terre traditionnelle d'accueil, avec ses importantes communautés chrétiennes, juives et musulmanes, le Kerala est à la fois un territoire de montagnes, avec ses superbes réserves naturelles (plantes tropicales, oiseaux, castors, troupeaux d'éléphants, daims et sangliers), ses plantations de thé, ses cascades innombrables, et un territoire côtier profondément original. Des rizières et des cocoteraies à perte de vue bordent l'océan et les larges lagunes que sont les «backwaters». Sur ces canaux intérieurs voguent de lourdes embarcations ressemblant aux sampans (pour le transport du coprah, du coir et du riz), de frêles bateaux avec leurs voiles brunes et les fameux bateaux de pêche du Kerala.

Ce pays de douceur et de rêve s'étire le long de plages de sable qui sont les plus belles de l'Inde avec celles de Goa.

Les maisons du Kerala ont une architecture très particulière avec leurs toits de tuiles sur plusieurs plans, un peu à la façon des pagodes, se distinguant ainsi nettement des autres villes et villages de l'Inde.

LE KARNATAKA

C'est un des hauts lieux de la sculpture et de l'architecture indienne. Même si les distances les séparant sont parfois grandes, certaines de ces créations ont une beauté qui rend leur visite presque indispensable:

- a) les temples de Badami, Aihole, Pattadakal, au pays des Chalukya, qui fut un grand royaume dravidien, entre le VI^e et le VIII^e siècle de notre ère;
- b) la statue géante (17 m) du saint jaïn Gomateshvara, datant du X^e siècle de notre ère;
- c) les temples de Belur, Halebid et Somnathpur, de l'époque Hoysala (XI^e - XIII^e siècle), rivalisant de grâce et de délicatesse;
- d) la capitale du grand royaume hindou, Vijayanagar, qui, entre le XIV^e et le XVI^e siècle, s'opposa avec succès à la poussée musulmane vers le Sud. Conquise en 1565, elle fut pillée, puis abandonnée. Elle est aujourd'hui un merveilleux musée en plein air.

Si le Karnataka s'appuie sur la mer d'Oman, une partie importante de son territoire occupe le plateau du Deccan, à l'aspect austère et dénudé, et les Ghats (montagnes) occidentaux, couverts d'une épaisse jungle.

A PROXIMITÉ DE BOMBAY

Trois étapes peuvent être ajoutées à un programme de visite de l'Inde du Sud :

- la région d'Aurangabad, avec les temples rupestres d'Ajanta (faisant pénétrer le visiteur au cœur de la Légende Dorée du Bouddhisme), datant du II^e siècle av. J.-C. au VII^e siècle de notre ère, et ceux d'Ellora (VI^e au XI^e siècle), qui sont la synthèse de la sagesse et de la philosophie indiennes, à travers la prodigieuse éclosion de ses sanctuaires rupestres hindous, bouddhiques et jaïns;
- les temples bouddhiques de Karla et Bhaja;
- le paradis terrestre que constitue le territoire de Goa, avec ses senteurs portugaises, ses cocoteraies et ses larges plages de sable.

BUTS DES VOYAGES EN INDE DU SUD

Initiation

- à des civilisations,
- à une religion, l'hindouisme,
- à un pays,
- à des coutumes,
- à des formes d'expression (architecture, danse, manifestations religieuses, musique, peinture, sculpture, théâtre),
- à des modes de travail (agriculture, artisanat, industrie),
- à des modes de vie (social, professionnel*, culturel).

* En fonction de l'intérêt des participants, des rencontres avec des enseignants indiens, et des visites d'écoles et de centres de formation, pourraient être organisées.

Bulletin d'intérêt

A RETOURNER JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE 1980 AU PLUS TARD À LA RÉDACTION DE L'«ÉDUCATEUR», CASE POSTALE 445, 2001 NEUCHÂTEL

L'enseignant(e) soussigné(e)

Nom (caractères d'imprimerie) _____

Prénom _____

Adresse complète (caractères d'imprimerie) _____

s'intéresse à votre démarche et pourrait éventuellement participer à un voyage en Inde du Sud, sous la forme cogérée que vous proposez.

Observations et propositions: _____

Date: _____

Signature: _____

N.B. Les personnes ayant déjà répondu sont dispensées de le faire à nouveau.

Radio éducative

Instruction civique

«Le pouvoir exécutif au niveau cantonal»
Chez le conseiller d'Etat 3 octobre

«Le pouvoir exécutif au niveau fédéral»
Chez le conseiller fédéral 14 novembre

Jean-François Jobin s'attache, dans une série de 3 émissions, à concrétiser par un exemple la notion de «pouvoir exécutif» au niveau communal, cantonal, fédéral.

En toile de fond, la loi sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

L'exemple concret: je m'imagine propriétaire d'une vigne sur les hauts de Mont-sur-Rolle, quelque part entre vigne et forêt, et je désire y construire un hôtel.

Dans une première émission (5.9.80) nous avons appris les grandes lignes de la loi sur l'aménagement du territoire. La dis-

cussion à propos de la construction de l'hôtel avec M. Auguste Chevalley, syndic de Mont-sur-Rolle, se solde par un échec. Il n'est pas compétent pour m'accorder la dérogation souhaitée.

DEUXIÈME ÉMISSION 3.10.80

Suite à mon entrevue avec le syndic (maire) je décide de m'en référer aux autorités cantonales. M. Marcel Blanc, conseiller d'Etat vaudois et chef de la direction des travaux publics, assisté de M. Guidetti, attaché au Service vaudois de l'aménagement du territoire, me reçoivent pour tenter de résoudre mon problème.

TROISIÈME ÉMISSION 14.11.80

Après avoir eu un nouveau refus auprès du canton, Jean-François Jobin ne s'avoue pas vaincu. Il s'adresse à l'instance supérieure et s'entretient directement avec M.

Kurt Furgler et un de ses adjoints. L'exécutif fédéral lui accordera-t-il la permission de construire son hôtel aux alentours de Mont-sur-Rolle? A suivre.

Société: les handicapés

«Ces enfants qui ne sont pas avec nous à l'école» 8 octobre 1980

L'objectif de cette émission vise à une sensibilisation au phénomène du handicap mental. Par une meilleure information, il s'agit de susciter la compréhension, l'intérêt pour d'autres enfants.

Alphonse Layaz a pris le parti de traiter le cas d'un enfant handicapé qui vit dans sa famille. Vous l'entendrez, vous entendrez son petit frère, son papa, sa maman. Les circonstances de sa naissance, sa manière de vivre et celle de ses proches seront sans doute pour vous l'occasion d'entrer dans l'univers quotidien d'un enfant «différent». Pas si différent que cela somme toute!

COMMISSION SUISSE POUR LES MOYENS AUDIOVISUELS D'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION AUX MASS MEDIA (COSMA)

LES RÉALISATIONS AUDIOVISUELLES À L'ÉCOLE

LAUSANNE, COLLÈGE DES BERGIÈRES — MERCREDI 29 OCTOBRE 1980

Organisée pour la quatrième année consécutive par la sous-commission COSMA «Cours et manifestations», cette journée est destinée aux enseignants de tous niveaux et toutes disciplines. Elle a pour but:

d'informer les enseignants sur les possibilités de l'audiovisuel léger dans la pratique quotidienne de la classe,
de faire connaître des productions audiovisuelles originales (dias, films, transparents, enregistrements, vidéo, etc.) réalisée par des collègues dans le cadre scolaire.
d'échanger idées et techniques.

Entrée libre

A détacher

COSMA-IRDPM/MAV, 43, Faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel (tél. 038/24 41 91)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Ecole: _____

Niveau d'enseignement: _____

s'inscrit à la journée

«LES RÉALISATIONS AUDIOVISUELLES À L'ÉCOLE, du 29 octobre 1980

La participation à cette manifestation est gratuite

A cette date, je suis en vacances scolaires: oui non

Date: _____

Signature: _____

Visa de l'école: _____

Formule à retourner à votre DIP (votre service)

Délai: 15 octobre 1980

Visa du DIP: _____

Les candidatures agréées par votre DIP seront confirmées par les organisateurs

Initiation musicale

«Musique indienne: les flûtes» 10 octobre 1980

Après avoir situé le contexte sacré dans lequel s'est développée la musique indienne, Jean-Christian Spahni continue son initiation.

Il nous montre que la musique confectionnée par l'homme préhistorique n'a pas été conçue dans un but artistique mais pour effrayer les bêtes féroces, accompagner certains rites sacrés ou faire du bruit. Cette musique répond, en fait, à une nécessité biologique.

Dans l'émission Jean-Christian Spahni illustre son commentaire par des enregistrements qu'il a personnellement réalisés dans les régions les plus reculées de l'Amérique du Sud.

Dans l'éventail extrêmement riche des flûtes, il nous précise les caractéristiques du pinquillo ou pingullo, dont l'origine remonte aux Incas, de la flautilla (Argentine), de la quena (en bois léger) et de la flûte de pan, appelée aussi siku, zampona antara.

SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES

Comparer les instruments indiens avec les flûtes occidentales. Déterminer les concordances de forme, les sonorités, les matériaux utilisés.

UNE JOURNÉE D'ÉTUDE DU GRETI

Comment les mères enseignent à leurs enfants de 5 à 6 ans

Fribourg, jeudi 23 octobre 1980 dès 9 h. 30, Ecole normale cantonale

L'école est-elle la seule responsable des échecs scolaires ?
Quel est le rôle de la famille dans la réussite scolaire des enfants ?
Comment rendre les parents plus attentifs au développement de toutes les potentialités de leur enfant ?
Telles sont les principales questions qui seront traitées au cours de cette journée d'étude par M. Jean-Pierre Pourtois, docteur en sciences psychopédagogiques, chargé d'enseignement à l'Université d'Etat à Mons (Belgique).

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 11 octobre 1980) :

Administration du GRETI, case postale 301, 1217 MEYRIN, tél. 022/82 14 81

Service de placements SPR

Le Service de placements de la SPR sélectionne et contrôle plus de 500 familles d'accueil pour les jeunes filles et jeunes gens de Suisse romande.

Jeunes filles au pair en Suisse allemande, Allemagne, Autriche, Angleterre, Italie.

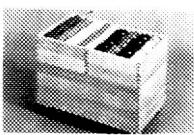
Jeunes gens à la campagne, dans des commerces, ou comme apprentis agricoles en Suisse allemande.

Séjours en **Allemagne** et en **Angleterre**, comme hôtes payants ou selon la formule école + famille.

(Pour les cours de vacances en Angleterre, les voyages aller et retour sont organisés et accompagnés.)

Renseignements et inscriptions auprès de Henri Delafontaine, 1805 **Jongny/Vevey**, tél. (021) 51 83 61.

GTSM eibe
voiture
de gymnastique
voiture de jeu



Ergomètre
TUNTURI S 100



Appareil
à ramer



recommandées pour jardins d'enfants, écoles, homes et garderies sans local de gymnastique. Usages multiples, selon mode d'emploi.
Prix favorable dès 450.-
Demandez une offre sans engagement

Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM
2532 Macolin
032/23 69 03 ou 01/66 11 30

l'appareil d'avant-garde pour sportifs, clubs et médecins. Avec compteur de tours, timer et indicateur de charge. Fabriqué en Finlande.

TUNTURI S 100 689.-

S 112 avec ordinateur 1549.-

S 90 modèle simple 470.-

Magasins d'articles de sport,

grands magasins et

Sté pour l'installation d'équipements de sport et de

gymnastique GTSM

2532 Macolin

032/23 69 03 ou 01/66 11 30

TUNTURI S 140 pour training et conditionnement efficaces. Frein hydraulique, siège roulant, silencieux, indication continue de charge. Fabriqué en Finlande.

TUNTURI S 140 579.-

S 120 modèle simple 398.-

Magasins d'articles de sport,

grands magasins et

Sté pour l'installation d'équipements de sport et de

gymnastique GTSM

2532 Macolin

032/23 69 03 ou 01/66 11 30



BANQUE CANTONNALE VAUDOISE
un nom
une garantie

CAFÉ-ROMAND

St-François

Lausanne

L. Péclat

imprimerie
Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa montreux



Si la fièvre du travail vous envahit:
une seule carte postale (qui, quand,
quoi, combien) et la maison recherchée
pour votre camp de ski ou vos vacances
d'été sera dénichée. Sans frais.

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

Pour votre prochain camp sportif !



LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude : patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 x 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1^{re} classe.

Renseignements : Centre des Sports, 1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

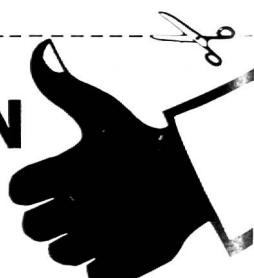
compte beaucoup de lecteurs de « seconde main » qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

primerie CORBAZ S.A.
service des abonnements « ÉDUCATEUR »
des Planches 22
20 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE

COUPON



Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

la part de :

Nom : _____
Rue : _____
Localité : _____
Code postal : _____
Pays : _____

Prénom : _____
Localité : _____

abonnement est offert à :

Nom : _____
Rue : _____

Prénom : _____
Localité : _____